



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

La santé

Établissements et réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

L'emploi

- Activité, emploi, chômage
- Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE
- Évolution du statut des emplois entre 2004 et 2007
- Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles : zoom sur quatre dispositifs
- Les jeunes de Zus accompagnés par les missions locales

Indicateurs associés à l'emploi définis dans la loi du 1^{er} août 2003

Évolution annuelle du taux de chômage dans l'ensemble des zones urbaines sensibles (Zus) et dans l'ensemble des agglomérations concernées par la politique de la ville.

Évolution du même taux pour les actifs de faible niveau de formation et pour les jeunes actifs de moins de 25 ans dans les Zus et les agglomérations de référence.

Évolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) dans les Zus et des demandeurs d'emploi étrangers résidant en Zus.

Taux de couverture des différents dispositifs d'aide à l'emploi dans les Zus comparés aux agglomérations :

- aides à l'embauche en entreprise ;
- aides aux emplois des entreprises d'insertion ;
- aides aux emplois d'utilité sociale ;
- stages de formation et d'insertion ;
- contrats en alternance.

Taux de suivi des demandeurs d'emploi en Zus par les services publics de l'emploi.

Activité, emploi, chômage

Les informations relatives aux évolutions des comportements d'activité (taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage) dans les Zus sont chaque année fondées sur les enquêtes Emploi conduites par l'Insee.

Les indicateurs présentés dans les rapports de l'Onzus sont des moyennes annuelles obtenues par consolidation des résultats de 4 vagues trimestrielles de l'enquête Emploi. Le rapport 2006 s'appuyait sur les enquêtes de 2005. En raison de difficultés techniques rencontrées lors des enquêtes de 2006, le rapport de 2007 n'avait pu intégrer de résultats issus des enquêtes Emploi. Une série révisée de ces enquêtes étant aujourd'hui disponible, il est possible d'analyser sur une base méthodologique homogène l'évolution de l'activité et du chômage dans les Zus sur la période 2004-2007. Dans le présent rapport, la question de l'emploi et du chômage dans les Zus est également éclairée par l'analyse de la statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE jusqu'au 31 décembre 2007 et celle des bénéficiaires entrés dans des dispositifs de la politique de l'emploi en 2007.

33,6 %

33,6 % des résidents des Zus sont inactifs, soit 8 points de plus qu'au niveau national.

En 2007, la population des Zus reste fortement touchée par le chômage et l'inactivité : près de 12 % des résidents des Zus âgés de 15 à 59 ans sont au chômage (contre 6 % au niveau national) et 33,6 % sont inactifs, soit 8 points de plus qu'au niveau national (**graphique 1**). Ces valeurs sont proches de celles observées en 2004¹ mais elles marquent une rupture de la tendance, marquée par des difficultés croissantes d'insertion dans l'emploi, qui se faisait jour entre 2004 à 2006 pour les populations vivant en Zus.

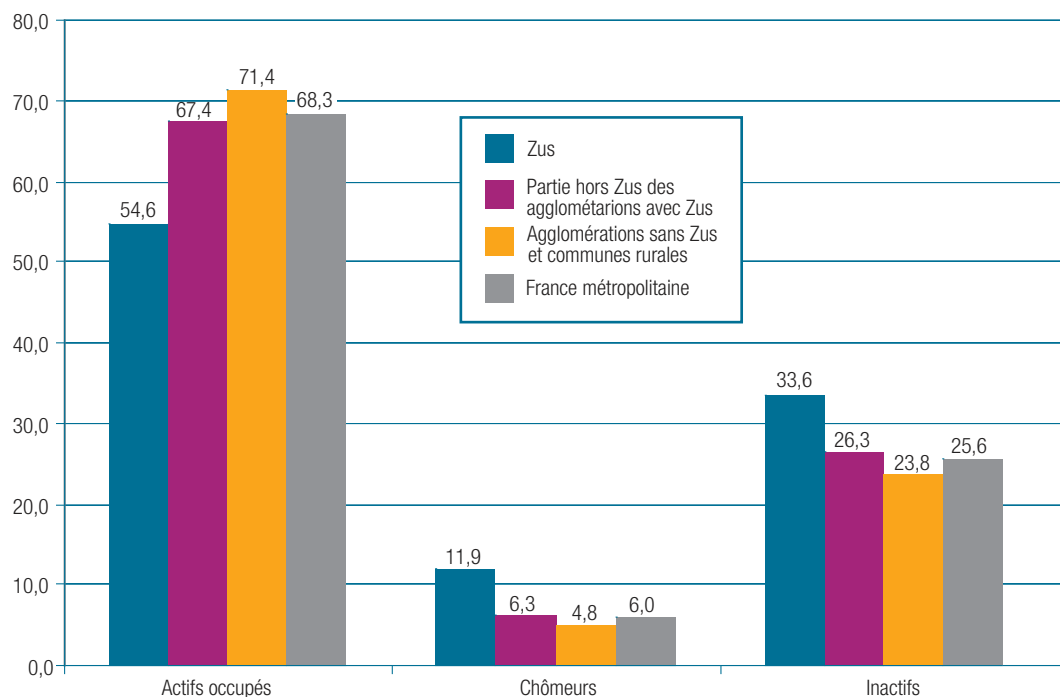
Entre 2004 et 2006, en effet, le taux d'emploi de la population des Zus (entendu ici comme la proportion d'actifs occupés au sens du BIT dans l'ensemble de la population âgée de 15 à 59 ans) avait reculé de près de 1 point 1/2 (de 54,5 % à 53 %) marquant ainsi un écart croissant avec le reste du territoire et plus particulièrement avec la situation des agglomérations ne comportant pas de Zus (c'est-à-dire les plus petites agglomérations) et des communes rurales (**graphique 2**).

1. Voir encadré sur l'ampleur des révisions par rapport aux résultats figurant dans les rapports 2004 à 2006 de l'Onzus.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- La santé
- Établissements et réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 1
Statut d'activité selon le lieu de résidence en 2007 (15-59 ans)



Source : Insee, enquête Emploi 2007.

Graphique 2
Évolution du taux d'emploi dans la population de 15 à 59 ans selon le lieu de résidence (2004-2007)



Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Le recul d'insertion dans l'emploi sur la période 2004-2006 n'avait en fait pas affecté toutes les catégories de population résidant en Zus : pour les femmes les taux d'emploi sont restés stables (**graphique 4**) alors qu'ils se dégradèrent fortement pour les hommes (**graphique 3**). Le retournement récent est donc particulièrement sensible pour ces derniers, bien que leur taux d'emploi reste, en 2007, en deçà de son niveau de 2004.

Entre 2004 et 2007, les mêmes tendances affectent l'insertion dans l'emploi des jeunes vivant

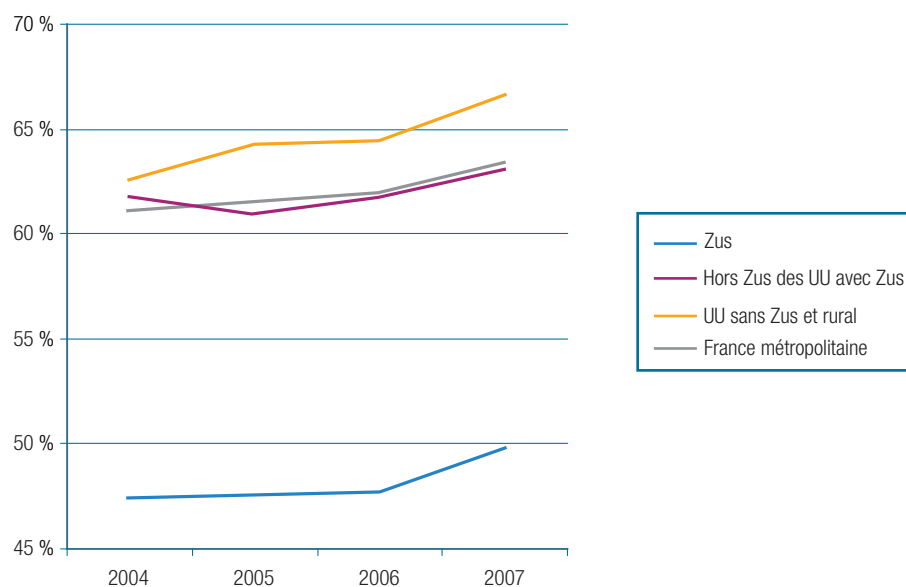
en Zus : la baisse des taux d'emploi allant de pair avec l'augmentation des proportions de chômeurs et d'inactifs ne poursuivant pas d'études qui marque les années 2004 à 2006 est interrompue en 2007. En moyenne sur cette dernière année, si les élèves et étudiants représentent toujours 57 % des 15-24 ans vivant en Zus, la proportion de ceux ayant un emploi progresse d'environ 3 points par rapport à 2006 pour représenter 24 % de ces tranches d'âges ; tandis que le poids du chômage et la proportion des autres inactifs régressent tous deux d'environ 2 points (**graphique 5**).

Graphiques 3 et 4

Taux d'emploi des hommes de 15 à 59 ans selon le lieu de résidence (2004-2007)



Taux d'emploi des femmes de 15 à 59 ans selon le lieu de résidence (2004-2007)

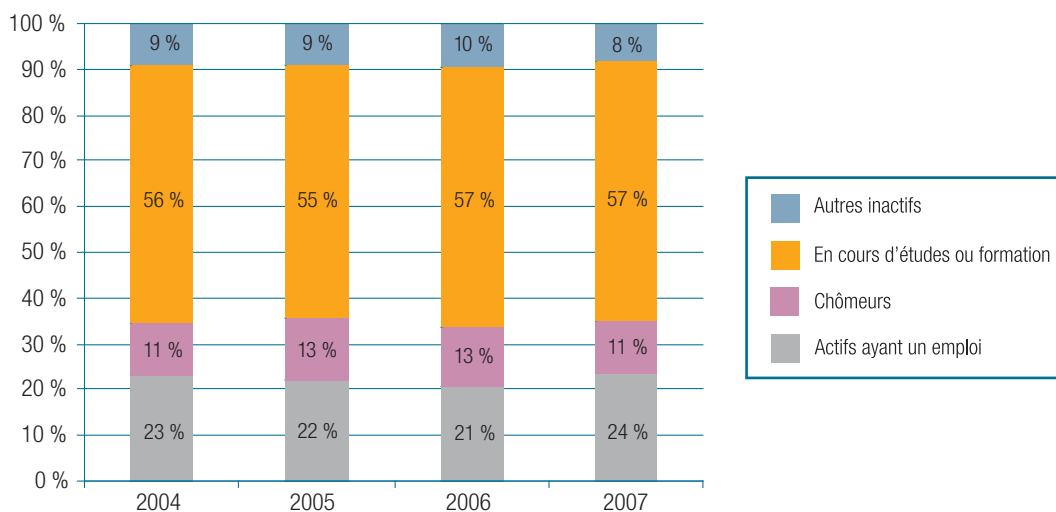


Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- La santé
- Établissements et réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 5
Statut d'activité des jeunes de 15 à 24 ans vivant en Zus (évolution de 2004 à 2007)



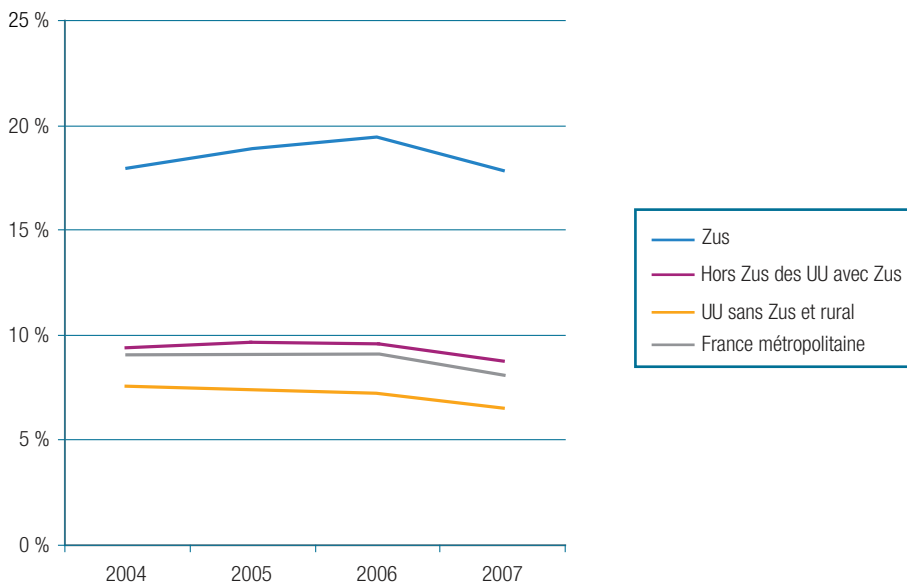
Source: Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Les taux de chômage en Zus: retour en 2007 à la situation de 2004

Alors que le taux de chômage annuel est resté relativement stable en France métropolitaine entre 2004 et 2006 ainsi que dans les autres quartiers des unités urbaines abritant des Zus, les résidents de ces dernières ont vu le taux de chômage augmenter dans leurs quartiers

de 17,8 % à 19,5 % sur la même période (tableau 1 et graphique 6). L'année 2007 connaît une embellie de cet indicateur de l'ordre de 0,8 point dans l'ensemble du territoire et du double en Zus. Dans ces quartiers, le taux de chômage revient donc en 2007 à son niveau de 2004 (près de 18 %) mais, sur la période 2004 à 2007, l'écart avec le reste du territoire s'est accru.

Graphique 6
Évolution du taux de chômage selon le lieu de résidence (2004-2007)



Source: Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Tableau 1
Évolution du taux de chômage des 15-59 ans selon le lieu de résidence (en %)

Année	France métropolitaine	Zus	Quartiers hors Zus des unités urbaines avec Zus	Unités urbaines sans Zus et communes rurales
2004	9,0	17,8	9,3	7,5
2005	9,0	19,0	9,5	7,1
2006	8,9	19,5	9,4	7,1
2007	8,1	17,9	8,6	6,3

Source: Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Taux de chômage: variations selon le sexe et l'âge

Les jeunes hommes vivant en Zus, qui demeurèrent en 2007 la catégorie de population la plus touchée par le chômage avec un taux de près de 34 %, connaissent les plus amples variations du niveau de chômage sur cette période. La dété-

rioration en quatre ans de la situation des hommes âgés de plus de 50 ans vivant en Zus contraste avec l'amélioration régulière de celle des femmes des mêmes générations et la relative stabilité du chômage des hommes de même âge vivant dans les autres territoires urbains (**tableau 2**).

Tableau 2
Évolution entre 2004 et 2007 du taux de chômage par sexe et âge dans les Zus et dans les autres quartiers des unités urbaines ayant au moins une Zus sur leur territoire (en %)

	Zus				Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Hommes								
15-24 ans	32,1	42,3	39,4	33,7	21,7	20,1	22,0	19,5
25-49 ans	15,2	17,0	17,0	16,3	7,9	8,0	7,9	7,4
50-59 ans	9,5	10,8	14,6	17,3	6,3	6,3	7,2	5,8
15-59 ans	16,3	19,0	19,1	18,7	8,9	8,9	9,2	8,3
Femmes								
15-24 ans	33,9	32,4	37,0	30,4	19,2	21,3	22,1	19,2
25-49 ans	19,0	18,5	19,6	16,7	9,5	9,9	9,0	8,4
50-59 ans	12,3	11,5	9,8	9,6	6,0	6,4	6,1	5,9
15-59 ans	19,7	19,0	19,8	16,9	9,7	10,2	9,7	8,8
Ensemble 15-59 ans	17,8	19,0	19,5	17,9	9,3	9,5	9,4	8,6

Source: Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Au total, l'indicateur retenu dans la loi de 2003 pour suivre la situation relative des Zus dans leur environnement et qui rapporte le taux de chômage dans les Zus à celui des autres quartiers des mêmes unités urbaines se stabilise en 2007 à un niveau voisin de celui de 2006, alors qu'il avait progressé de 1,9 à 2,0 puis 2,1 entre 2004 et 2006. L'amélioration intervenant en 2007 pour

certaines catégories d'actifs est surtout perceptible pour les femmes de 25 à 50 ans, tandis que la dégradation de la situation relative des hommes les plus âgés s'accélère. Le poids particulièrement élevé des professions ouvrières parmi les hommes actifs de plus de 50 ans vivant dans les quartiers en Zus contribue à expliquer ces difficultés (**tableau 3**).

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3
Rapport des taux de chômage dans les Zus et dans les autres quartiers des unités urbaines comportant au moins une Zus sur leur territoire (en %)

	2004	2005	2006	2007
Hommes				
15-24 ans	1,5	2,1	1,8	1,7
25-49 ans	1,9	2,1	2,2	2,2
50-59 ans	1,5	1,7	2,0	3,0
15-59 ans	1,8	2,1	2,1	2,3
Femmes				
15- 24 ans	1,8	1,5	1,7	1,6
25-49 ans	2,0	1,9	2,2	2,0
50-59 ans	2,0	1,8	1,6	1,6
15-59 ans	2,0	1,9	2,1	1,9
Ensemble 15 à 59 ans	1,9	2,0	2,1	2,1

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Taux de chômage et niveau de diplôme

À niveau de diplôme égal, les taux de chômage sont en général supérieurs pour les résidents des Zus par rapport à ceux des résidents du reste des unités urbaines (**tableau 4**). En 2007, à niveau de diplôme identique, les taux de chômage sont en Zus de l'ordre du double des taux observés dans les autres quartiers des mêmes agglomérations. Seuls les non-diplômés font exception à cette règle : avec un taux de chômage de 22 %, les non-diplômés vivant en Zus ont un taux supérieur de 40 % à celui des autres citoyens également non diplômés (15,7 %). La période 2004-2007 se solde pour les actifs des Zus par une stabilité ou le plus souvent par une élévation des taux de chômage pour les diplômés des différents niveaux et plus particulièrement pour les bac + 2 ou les CAP-BEP. Dans le même temps, pour les autres habitants des

agglomérations ayant une Zus sur leur territoire, le chômage baisse pour toutes les catégories de diplômés. Il résulte de la combinaison de ces deux mouvements opposés un accroissement de l'écart de taux de chômage à niveau de diplôme identique entre les habitants des Zus et les autres citoyens. Le retour, en 2007, au niveau de chômage de 2004 observé pour l'ensemble des actifs des Zus repose donc essentiellement sur l'amélioration de la situation des non-diplômés de ces quartiers dont le niveau de chômage baisse de près de 3 points entre 2006 et 2007. L'augmentation de la part des diplômés parmi les actifs vivant en Zus ne contribue que marginalement à y contenir le niveau de chômage : si la structure par diplôme était restée en 2007 la même qu'en 2004 le taux de chômage aurait été dans ces quartiers de 18,0 %, soit 0,1 point de plus que le niveau réellement observé.

À niveau de diplôme identique, le taux de chômage est en Zus le double de celui des autres quartiers des mêmes agglomérations.

Tableau 4
Taux de chômage dans les Zus et les unités urbaines selon le niveau de diplôme (en %)

	Zus				Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Diplôme supérieur	11,1	11,3	13,3	11,0	7,4	6,7	6,2	5,8
Bac + 2	10,4	12,8	12,7	13,2	6,1	6,1	5,7	5,6
Bac	15,4	18,8	16,8	15,9	9,1	9,5	9,6	8,1
CAP, BEP	14,6	15,7	17,1	16,5	8,6	9,0	8,9	8,4
BEPC	20,6	23,0	24,1	21,7	10,9	12,1	12,3	10,2
Aucun diplôme	23,9	24,2	24,8	22,0	14,2	15,6	16,2	15,7
Total	17,8	19,0	19,5	17,9	9,3	9,5	9,4	8,6

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Chômage des immigrés originaires de pays extérieurs à l'UE : amélioration significative depuis 2005

Les populations immigrées forment une composante importante de la population vivant dans les quartiers classés en Zus (les immigrés représentent en 2007, 23 % des 15-59 ans vivant en Zus et parmi eux une très grande majorité est originaire de pays n'appartenant pas à l'Union européenne). Ces derniers sont particulièrement exposés au risque de chômage : en 2004 et 2005 le taux de chômage de ceux vivant en Zus

se situait autour de 29 %. Les deux dernières années observées marquent une certaine amélioration de leur situation : en deux ans – entre 2005 et 2007 – leur taux de chômage a reculé de plus de 6 points et les écarts avec la situation des immigrés de même origine résidant dans des quartiers hors Zus ou de populations non immigrées vivant en Zus se sont réduits de moitié environ sans que les effectifs en cause diminuent (la proportion des 15-59 ans immigrés originaires de pays extérieurs à l'UE augmente en Zus entre 2004 et 2007).

Tableau 5
Évolution des taux de chômage selon l'origine et le lieu de résidence (en %)

	Zus				Parties hors Zus des unités urbaines ayant une Zus			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Non immigrés	15,8	16,6	18,3	16,8	8,6	8,8	8,8	7,7
Immigrés originaires de l'UE*	6,7	8,1	8,1	10,3	6,9	8,0	6,3	6,7
Immigrés originaires d'un pays extérieur à l'UE	28,6	29,3	25,5	22,8	20,3	19,6	18,4	18,9
Ensemble	17,8	19,0	19,5	17,9	9,3	9,5	9,4	8,6

* Effectifs faibles dans les Zus, données affectées d'une marge d'incertitude importante.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Traitement : Onzus.

Les zones franches urbaines : un impact sur le chômage des habitants surtout sensible dans les premières années de mise en œuvre du dispositif

Dans la géographie du pacte de relance pour la ville définie en 1996, les Zus « simples » (c'est-à-dire non classées en ZRU ni en ZFU) ne bénéficient d'aucun dispositif national d'exonération de charges salariales pour le développement de

l'activité économique. Elles sont, par construction, les moins affectées par le chômage. Entre 2004 et 2007, leur taux de chômage est resté stable entre 14,6 % et 14,7 % (tableau 6), à un niveau intermédiaire entre le chômage des quartiers les plus prioritaires du pacte de relance pour la ville et le reste des territoires urbains. Les quartiers classés dans ces Zus ne connaissent pas de décrue du chômage en fin de période.

Tableau 6
Évolution des taux de chômage entre 2004 et 2007 dans les Zus, ZRU et ZFU (en %)

	2004	2005	2006	2007
Zus non ZRU non ZFU	14,7	14,6	14,7	14,6
ZRU non ZFU (des 3 G)	19,5	22,7	22,6	19,9
ZFU 1996	19,1	21,3	26,1	21,0
ZFU 2004	19,9	18,5	18,1	17,9
ZFU 2006	21,6	22,3	22,7	19,7
ZFU des 3 G	19,9	20,4	22,5	19,6

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Traitement : Onzus.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

La santé

Établissements et réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les actifs des Zus support d'une ZFU de 2^e génération (instituées en 2004) semblent avoir le plus bénéficié du dispositif d'exonération de charges en enregistrant une baisse de 2 points du taux de chômage (19,9 % en 2004 à 17,9 % en 2007). Par contre, les Zus support d'une ZFU 1^{ère} génération ont vu leur situation se dégrader depuis 2004 et le taux de chômage y reste égal ou supérieur à 21 % (avec vraisemblablement une surestimation en 2006).

Les ZFU de 3^e génération, instituées en 2006,

connaissaient à cette date un taux de chômage de près de 23 %, voisin de celui des quartiers classés en ZRU et qui sont restés dans cette catégorie après la deuxième extension du nombre de ZFU. Dans ces nouvelles ZFU le taux de chômage décline à partir de la mise en place du dispositif mais la mesure statistique est fragile sur cette quinzaine de quartiers. En 2007, le chômage dans les ZRU revient à son niveau de 2004 (près de 20 %) selon un profil d'évolution similaire à celui de l'ensemble des Zus.

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

La loi du 1^{er} août 2003 et la convention passée entre la Div et l'ANPE prévoient des mesures d'accompagnement renforcées pour les demandeurs d'emploi résidant dans les Zus. Sur données provisoires, le mouvement de baisse des demandeurs d'emploi est légèrement plus marqué dans les Zus : pour les demandeurs de catégorie 1 - 10,5 % dans les Zus, - 10 % dans les unités urbaines abritant ces quartiers et - 9,4 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Si l'appartenance à une ZRU ne semble pas avoir d'impact, la baisse est, comme en 2006, plus prononcée en ZFU (- 12,2 %). Toutes les catégories d'âges sont concernées mais la baisse est moins prononcée en Zus pour les plus âgés, et plus rapide pour les plus jeunes.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1^{er} août 2003 a fixé un objectif de réduction d'un tiers du nombre de chômeurs dans les Zus entre 2004 et 2008. Le suivi du nombre de demandeurs d'emploi, habitant en Zus, inscrits à l'ANPE permet de rendre compte de l'évolution de cet objectif.

Au 31 décembre 2007, environ 414 000 habitants des Zus de France métropolitaine sont inscrits à l'ANPE. Parmi eux, près de 37 000 (9 %) ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper un emploi et ne sont pas tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (ces inscrits sont classés dans les catégories 4 et 5) [voir encadré page 29]. Au total, environ 377 000 personnes habitant dans une Zus sont donc inscrites à l'ANPE comme demandeurs d'emploi, immédiatement disponibles et accomplissant des actes positifs de recherche d'emploi. Elles sont réparties dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 en fonction du type de contrat recherché et du nombre d'heures d'activité réduite pratiquée au cours du mois. Les habitants des Zus représentent environ 12 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de France métropolitaine et 13 % pour les seuls demandeurs de catégorie 1 (recherchant un emploi en CDI à temps plein et n'ayant pas effectué plus de 78 heures d'activité réduite au cours du mois de décembre 2007). Les demandeurs d'emploi

(DEFM) de catégories 1, 2, 3 n'ayant pas exercé d'activité réduite dans le mois – dont la définition est conceptuellement la plus proche du nombre de chômeurs au sens du BIT – sont à la même date environ 266 000 en Zus, soit 13 % des DEFM des mêmes catégories au niveau national (**tableau 1**).

Quelle que soit la définition retenue, environ 30 % des demandeurs d'emploi des Zus résident dans une Zus non classée en ZRU et 70 % dans des Zus classées en ZRU. Depuis 2006 et l'instauration d'une troisième génération de ZFU, ces dernières sont en France métropolitaine au nombre de 93. Elles regroupent au 31 décembre 2007 environ 144 000 demandeurs d'emploi de toutes catégories, soit environ le tiers des demandeurs d'emploi habitant en Zus¹.

L'exercice d'heures d'activité (dites activités réduites) constitue une pratique de plus en plus fréquente parmi les demandeurs d'emploi (chez les plus de 25 ans et tout particulièrement pour les plus de 50 ans) [cf. « Le marché du travail au second semestre 2006 » *Premières informations-Premières Synthèses*, n° 34.1, Dares, août 2007] et les profils d'évolution du nombre de demandeurs exerçant ces activités se distinguent très nettement des baisses sensibles observées ces trois dernières années pour les autres catégories. Ainsi, dans les Zus, la baisse du nombre de demandeurs avec activité réduite a été limitée à environ 1 point en 2007 (contre plus de 4 points

12 %

Les habitants des Zus représentent près de 12 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de France métropolitaine.

1. L'inclusion des ZFU parmi les ZRU constitue une approximation, une frange de ces territoires et donc des demandeurs d'emploi qu'ils abritent sont en fait situés à l'extérieur des limites des quartiers Zus/ZRU.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

au niveau national). Cependant, l'accès à ces activités épisodiques, même s'il progresse, demeure plus restreint pour les demandeurs d'emploi en Zus: en décembre 2007, entre 29 et 30 % des inscrits en catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8

dans les quartiers en Zus ont exercé au moins une heure d'activité réduite tandis que cette proportion se situait entre 34 et 35 % au niveau national (France métropolitaine).

Tableau 1

Estimation du nombre des demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2007 et évolution sur un an, dans les Zus, les ZRU et les ZFU de France métropolitaine

	Nombre de DEFM de toutes catégories		Nombre de DEFM de catégorie 1		Nombre de DEFM de catégories 1, 2, 3 sans activité réduite		Nombre de DEFM ayant exercé des activités réduites au cours du mois	
	Effectif au 31/12/2007	Évolution sur un an	Effectif au 31/12/2007	Évolution sur un an	Effectif au 31/12/2007	Évolution sur un an	Effectif au 31/12/2007	Évolution sur un an
Zus*	413963	- 8,1 %	251 120	- 10,5 %	265876	- 11,7 %	111356	- 1,1 %
dont Zus non ZRU	125879	- 8,1 %	75356	- 10,5 %	79706	- 11,6 %	35337	- 1,9 %
ZRU**	288084	- 8,1 %	175764	- 10,4 %	186170	- 11,7 %	76019	- 0,9 %
ZFU***	143866	- 9,8 %	89558	- 12,2 %	94953	- 13,2 %	36979	- 1,8 %

Note: données brutes provisoires au 31 décembre 2007.

* 717 Zus de France métropolitaine.

** 396 ZRU de France métropolitaine, y compris celles classées en ZFU.

*** 93 ZFU (des générations 1996, 2004 et 2006 de France métropolitaine).

Source: ANPE-Insee, situation des demandeurs d'emploi aux 31 décembre 2006 et 2007.

Sur les années 2004 à 2006, l'évolution du nombre d'habitants des Zus inscrits à l'ANPE présente un profil très proche de l'évolution observée au niveau national (France métropolitaine) ou dans l'ensemble des unités urbaines abritant une Zus. Après une baisse de l'ordre de 1 point en 2004, une baisse de plus de 5 % est enregistrée en 2005 et de plus de 10 % en 2006 pour les deman-

deurs de catégorie 1. En 2007, sur données provisoires, le mouvement de baisse se poursuit selon un rythme proche de celui de 2006: -10,5 % pour les demandeurs de catégorie 1 dans les Zus, -10,0 % dans les unités urbaines abritant ces quartiers et -9,4 % pour l'ensemble de la France métropolitaine (tableau 2). Des évolutions tout aussi similaires sont observées pour les

Tableau 2

Évolutions annuelles du nombre des demandeurs d'emploi, entre 2002 et 2007, dans les Zus, leurs agglomérations et en France métropolitaine (en %)*

Dates	Zus		Agglomérations comportant une Zus		France métropolitaine	
	Catégorie 1	Catégories 1, 2, 3 hors activités réduites	Catégorie 1	Catégories 1, 2, 3 hors activités réduites	Catégorie 1	Catégories 1, 2, 3 hors activités réduites
31/12/02 au 31/12/03	2,8	2,4	5,8	4,7	5,9	4,8
31/12/03 au 31/12/04	- 0,6	- 1,1	0,0	- 0,8	- 0,1	0,7
31/12/04 au 31/12/05	- 5,4	- 5,3	- 5,8	- 5,8	- 5,2	- 5,3
31/12/05 au 31/12/06	- 10,5	- 12,1	- 10,7	- 12,1	- 10,0	- 11,9
31/12/06 au 31/12/07*	- 10,5	- 11,7	- 10,0	- 11,1	- 9,4	- 10,9

* Les évolutions sur les Zus entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 présentées ici sont provisoires et seront revues lors du prochain rapport au vu des résultats définitifs au 31 décembre 2007.

Note: données brutes.

Sources: ANPE-Insee, DEFM 2002 à 2007.

demandeurs de catégories 1, 2 et 3, hors ceux ayant exercé des activités réduites dans le mois. Sur ce dernier indicateur la baisse est plus prononcée que pour les seuls demandeurs d'emploi de catégorie 1 en 2006 et en 2007: -11,9 % puis -10,9 % au niveau national et -12,1 % puis -11,7 % dans les Zus².

Les évolutions restent également peu différenciées entre les Zus classées en zone de redynamisation urbaine (ZRU) et celles qui ne le sont pas (**tableau 1**). Comme ce fut le cas dans les années 2004 à 2006, les baisses du nombre de demandeurs d'emploi en 2007 sont tout à fait similaires dans les Zus « simples » et dans les ZRU. Par contre, dans les ZFU, dont les 3 générations (1996, 2004 et 2006) font l'objet d'une observation en 2007, sont enregistrées des baisses plus prononcées du nombre de demandeurs d'emploi: -12,2 % pour les catégories 1 dans les 93 ZFU de métropole contre 10,5 % dans les autres Zus. Un écart moins net mais dans le même sens avait été observé les années précédentes.

2. Les données au 31 décembre 2007 sur les Zus sont provisoires, comme l'étaient dans le rapport 2007 de l'Onzus celles portant sur les DEFM au 31 décembre 2006: l'évolution sur l'année 2006 avait été alors estimée à -10,8 % pour les DEFM de catégorie 1, elle est maintenant évaluée sur la base de données définitives à -10,5 %. Pour la deuxième année consécutive, les corrections entre données provisoires et définitives sont donc de faible ampleur.

Des évolutions fonction des caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi

Sur les deux années 2006 et 2007, le mouvement de baisse du nombre de demandeurs inscrits en catégorie 1 touche dans les Zus toutes les catégories d'âges mais il est plus prononcé pour les plus jeunes que pour les chômeurs les plus âgés. La baisse est, pour les jeunes de moins de 25 ans un peu plus rapide en Zus que dans les agglomérations de référence alors que c'est l'inverse pour les plus de 50 ans (**tableau 3**).

Comme dans leurs agglomérations de référence, dans les Zus ce sont pour les plus faibles niveaux de formation et les plus élevés que l'on enregistre les baisses du nombre de demandeurs d'emploi les plus rapides en 2007 (**tableau 4**). Les observations par niveau de qualification des emplois confirment la même polarisation aux deux extrémités de l'échelle des qualifications (**tableau 5**).

Les plus fortes baisses entre fin 2006 et fin 2007 enregistrées pour les nombres de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an traduisent le changement de conjoncture du marché du travail intervenu un à deux ans plus tôt, changement également sensible dans les Zus (**tableau 7**).

En 2007, la baisse du nombre des demandeurs d'emploi est, pour les jeunes de moins de 25 ans, un peu plus rapide en Zus, alors que c'est l'inverse pour les plus de 50 ans.

Tableau 3
Structure et évolution du nombre des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par sexe et âge (en %)

	Zus			Agglomérations comportant une Zus		
	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007
Moins de 25 ans	19,8	- 12,1	- 13,3	18,6	- 10,6	- 12,2
De 25 à 49 ans	68,0	- 10,5	- 10,1	68,0	- 10,9	- 9,4
50 ans et plus	12,2	- 7,7	- 8,1	13,4	- 9,7	- 9,9
Hommes	56,8	- 10,3	- 10,1	53,7	- 10,6	- 10,1
Femmes	43,2	- 10,8	- 11,1	46,3	- 10,7	- 9,9
Ensemble	100	- 10,5	- 10,5	100	- 10,7	- 10,0

Note: les données sur les Zus pour l'année 2007 sont provisoires.
Sources: ANPE-Insee, DEFM 2005-2007.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4

Structure et évolution du nombre des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par niveau de formation (en %)

Niveau de formation	Zus			Agglomérations comportant une Zus		
	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007
Niveau VI (Sortie avant 3^e)	20,6	- 12,1	- 13,1	12,7	- 12,8	- 12,8
Niveau V bis (BEPC)	9,8	- 9,4	- 9,5	7,4	- 8,9	- 9,1
Niveau V (CAP ou BEP)	39,1	- 9,3	- 9,2	35,7	- 9,0	- 8,5
Niveau IV (bac)	16,6	- 8,2	- 9,1	19,1	- 8,2	- 8,6
Niveau I, II et III (bac + 2 ou plus)	13,9	- 10,3	- 10,8	25,2	- 11,1	- 11,0
Ensemble	100	- 10,5	- 10,5	100	- 10,7	- 10,0

Note: les données sur les Zus pour l'année 2007 sont provisoires.

Sources: ANPE-Insee, DEFM 2005-2007.

Tableau 5

Structure et évolution du nombre des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par qualification de l'emploi recherché (en %)

Qualification de l'emploi recherché	Zus			Agglomérations comportant une Zus		
	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007
Manœuvres, ouvriers spécialisés	15,7	- 11,6	- 13,1	10,1	- 11,1	- 10,8
Ouvriers qualifiés	13,7	- 11,4	- 9,5	11,0	- 11,1	- 10,4
Employés non qualifiés	27,7	- 8,7	- 9,2	21,2	- 8,8	- 8,3
Employés qualifiés	35,5	- 9,4	- 9,1	40,0	- 8,8	- 8,0
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	7,4	- 15,6	- 10,8	17,7	- 15,0	- 14,0
Ensemble	100	- 10,5	- 10,5	100	- 10,7	- 10,0

Note: les données sur les Zus pour l'année 2007 sont provisoires.

Sources: ANPE-Insee, DEFM 2005-2007.

Tableau 6

Structure et évolution du nombre des demandeurs d'emploi (catégorie 1) selon leur nationalité (en %)

Nationalité	Zus			Agglomérations comportant une Zus		
	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007
Français	74,8	- 10,6	- 10,4	84,3	- 10,6	- 9,8
Étrangers	25,2	- 11,1	- 11,1	15,7	- 10,9	- 10,9
Ensemble	100	- 10,5	- 10,5	100	- 10,7	- 10,0

Note: les données sur les Zus pour l'année 2007 sont provisoires.

Sources: ANPE-Insee, DEFM 2005-2007.

Tableau 7**Structure et évolution du nombre des demandeurs d'emploi (catégorie 1) selon l'ancienneté au chômage (en %)**

Ancienneté au chômage	Zus			Agglomérations comportant une Zus		
	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007	Structure au 31/12/2007	Évolution 2005-2006	Évolution 2006-2007
Moins de 6 mois	55,3	- 6,2	- 5,3	55,6	- 5,4	- 5,0
De 6 mois à moins de 1 an	17,4	- 19,3	- 9,6	17,7	- 20,1	- 6,6
De 1 an à moins de 2 ans	15,0	- 16,0	- 21,8	15,0	- 17,1	- 21,3
2 ans et plus	12,3	- 6,6	- 17,7	11,7	- 7,6	- 19,7
Ensemble	100	- 10,5	- 10,5	100	- 10,7	- 10,0

Note : les données sur les Zus pour l'année 2007 sont provisoires.

Sources : ANPE-Insee, DEFM 2005-2007.

Des évolutions contrastées d'une Zus à l'autre

Les situations locales connaissent des variations importantes, autour de la situation moyenne. Ainsi, sur les trois dernières années (entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2007) dans 1 Zus sur 10, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a été de plus 14,2 % par an alors que dans 1 Zus sur 10, cette baisse est limitée à 2,7 %, voire fait place à une hausse ; dans 1 Zus sur 2, la baisse enregistrée est supérieure/inférieure à 8,8 % (tableau 9)³. Sur les années 2007 et 2006 les évolutions médianes sont très proches l'une de l'autre mais les écarts entre les Zus connaissant les évolutions les plus favorables

et celles où le nombre de demandeurs d'emploi décroît le moins ont tendance à augmenter.

Les évolutions moyennes par région sur les trois dernières années du nombre de DEFM de catégorie 1 s'échelonnent de - 4 % par an dans les Zus du Limousin à - 11,3 % par an pour les Zus d'Île-de-France. Parmi les régions où la baisse du chômage en Zus a été la moins rapide figurent Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne et la Picardie. Parmi les régions aux baisses les plus rapides figurent l'Aquitaine, Rhône-Alpes ou le Centre.

3. Cet éclairage de la dispersion des situations par Zus est fondé sur les données annuelles 2004-2006 et des estimations au 31/12/2007 élaborées par l'Insee. Ces données sont disponibles sur le Sig-Ville : sig.ville.gouv.fr. Pour 61 Zus les estimations au 31 décembre 2007 sont jugées de qualité insuffisante et ne sont pas publiées.

Tableau 8**Répartition des Zus selon l'évolution du nombre de DEFM de catégorie entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2007 (en %)**

Décile	Évolution moyenne annuelle entre le 31/12/2004 et le 31/12/2007	Évolution entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007	Évolution entre le 31/12/2005 et le 31/12/2006	Évolution entre le 31/12/2004 et le 31/12/2006
1	- 14,2	- 20,2	- 19,3	- 15,8
2	- 12,3	- 16,2	- 16,5	- 12,0
3	- 10,9	- 13,9	- 14,1	- 9,6
4	- 9,9	- 12,2	- 12,5	- 7,6
5	- 8,8	- 10,5	- 10,9	- 5,6
6	- 7,7	- 8,6	- 8,7	- 3,4
7	- 6,6	- 6,2	- 6,7	- 1,3
8	- 4,9	- 2,8	- 4,3	1,6
9	- 2,7	2,1	0,0	5,8

Sources : ANPE-Insee, DEFM 2004-2007.

Lecture : dans 10 % des Zus la baisse du nombre de DEFM de catégorie 1 a été supérieure à - 14,2 % par an sur la période 2005-2007 ; dans 10 % des Zus l'évolution a été supérieure à - 2,7 % par an.

Champ : 656 Zus dont les données sont disponibles pour les 4 années 2004 à 2007. Les données au 31/12/2007 sont des estimations.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 9

Évolution par région du nombre de DEFM de catégorie 1 entre le 31/12/2004 et le 31/12/2007

Région	Évolution moyenne annuelle entre le 31/12/2004 et le 31/12/2007
Île-de-France	- 11,3 %
Champagne-Ardenne	- 8,1 %
Picardie	- 6,9 %
Haute-Normandie	- 8,8 %
Centre	- 9,8 %
Basse-Normandie	- 9,0 %
Bourgogne*	- 8,2 %
Nord-Pas-de-Calais*	- 5,9 %
Lorraine*	- 7,7 %
Alsace	- 7,2 %
Franche-Comté	- 9,2 %
Pays de la Loire	- 8,4 %
Bretagne	- 6,6 %
Poitou-Charentes	- 7,9 %
Aquitaine*	- 10,0 %
Midi-Pyrénées	- 9,5 %
Limousin	- 4,0 %
Rhône-Alpes	- 10,0 %
Auvergne*	- 8,2 %
Languedoc-Roussillon	- 7,2 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 5,5 %
Corse**	- 8,2 %
France métropolitaine	- 8,8 %

* Régions dont moins de 90 % des Zus sont observées.

** La Corse est représentée par une seule de ses 5 Zus.

Sources: ANPE-Insee, DEFM 2004-2007.

Accompagnement des demandeurs d'emploi résidant en Zus

La loi du 1^{er} août 2003 et la convention passée entre la Div et l'ANPE prévoient des mesures d'accompagnement renforcées pour les demandeurs d'emploi résidant en Zus afin de favoriser leur accès à l'emploi. Un effort particulier doit être fait en direction de ces publics par l'ANPE pour qu'ils bénéficient d'une offre de services d'accompagnement sous trois formes :

- un accompagnement de type social (orientation du demandeur vers des services pouvant apporter une aide dans les domaines de la santé, du logement ou du soutien psychologique);
- un accompagnement dans la phase de détermination d'un projet professionnel;
- un accompagnement dans la recherche d'offres d'emploi ou de formation.

Un indicateur annuel permettant de mesurer les taux d'accès à ces services des jeunes demandeurs d'emploi résidant en Zus est disponible depuis 2005 pour les demandeurs inscrits en catégories 1, 2 ou 3 au 31 décembre en France métropolitaine. Parmi ces demandeurs de moins de 26 ans et résidant en Zus, 23,8 % des inscrits au 31 décembre 2005 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, soit un taux supérieur de 2,5 points à celui des demandeurs de même âge résidant hors Zus (20,3 %). Au 31 décembre 2007, le ciblage sur les Zus est plus net: les taux d'accompagnement renforcé sont respectivement de 39,7 % pour les jeunes résidant en Zus et de 31,2 % pour les résidents hors Zus.

Les catégories de demandes d'emploi établies par l'ANPE

Jusqu'en 1995, il existait cinq catégories de demandes ou de demandeurs d'emploi :

- la catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein;
- la catégorie 2 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel;
- la catégorie 3 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation);

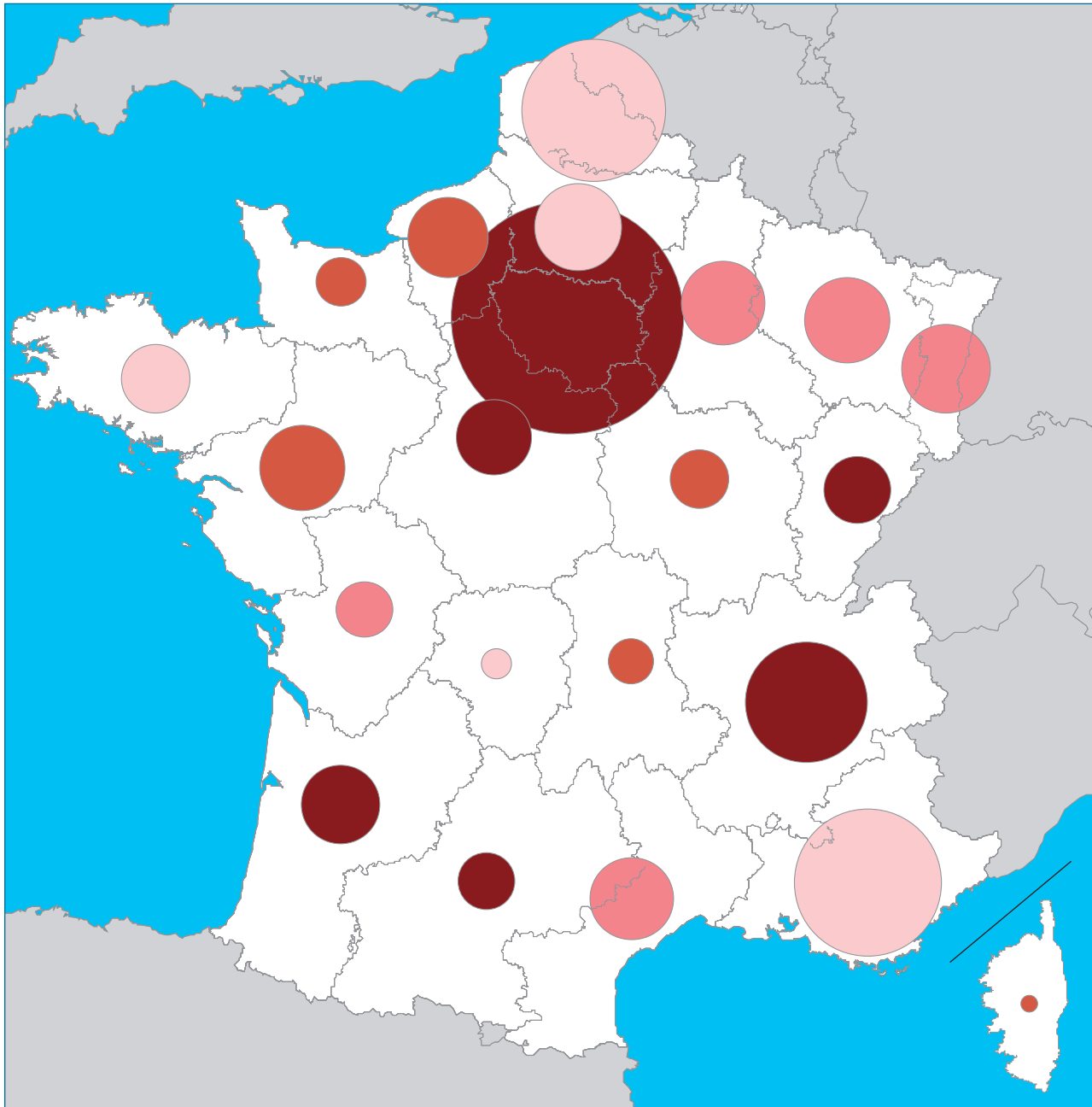
→ la catégorie 4 enregistrait les personnes à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité);

→ la catégorie 5 enregistrait les personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi, donc non immédiatement disponibles.

Depuis 1995, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent sont exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8. Il existe donc maintenant huit catégories.

Le regroupement de catégories se rapprochant le plus du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3 dont on retranche les personnes ayant eu une activité réduite de moins de 78 heures dans le mois.

Carte 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 résidant en Zus entre 2004 et 2007

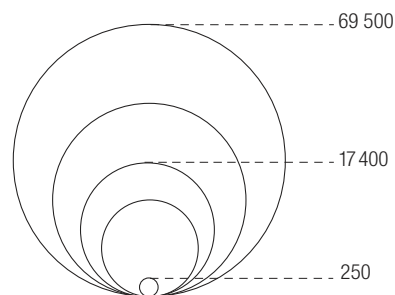


Variation en moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 résidant en Zus entre le 31/12/2004 et le 31/12/2007 (%)

- - 3,5 à - 7,0
- - 7,0 à - 8,1
- - 8,1 à - 9,2
- - 9,2 à 11,5

Moyenne France entière : 8,8 %

Population régionale des demandeurs d'emploi de catégorie 1 résidant en Zus



Source : Anpe - Insee.
Traitement : Onzus - Sig.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Évolution du statut des emplois entre 2004 et 2007

D'une façon générale, on constate une précarisation croissante de l'emploi des habitants des Zus. Ainsi, les différentes formes d'emplois précaires (intérim, CDD, stage), qu'ils soient proposés par les secteurs marchands ou par les administrations, occupent une place plus importante en 2007 qu'en 2004 dans l'emploi des habitants des Zus. De même, le travail à temps partiel ne touche plus seulement les femmes qui le pratiquent à 30 %, mais aussi de plus en plus les hommes (10 %). Celui-ci est le plus souvent subi : à 42 % pour les femmes et 58 % pour les hommes. Conséquence logique : en 2007, près de 28 % des salariés vivant en Zus reconnaissent une rémunération mensuelle inférieure au seuil des bas salaires.

Tableau 1
 Statuts des emplois occupés selon le lieu de résidence des actifs

Statut d'emploi	2004			2007		
	Zus	Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus	Unités urbaines sans Zus et communes rurales	Zus	Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus	Unités urbaines sans Zus et communes rurales
Non salariés	4,1 %	8,6 %	13,7 %	4,2 %	8,8 %	13,6 %
dont Indépendants	2,0 %	4,0 %	7,2 %	2,9 %	4,5 %	7,5 %
Employeurs	1,7 %	4,1 %	4,8 %	1,3 %	4,0 %	5,1 %
Aides familiaux	0,5 %	0,5 %	1,8 %	0,1 %	0,3 %	1,0 %
Salariés	95,9 %	91,4 %	86,3 %	95,8 %	91,2 %	86,4 %
dont intérimaires	3,8 %	1,8 %	1,8 %	3,6 %	2,1 %	2,0 %
Apprentis	1,1 %	1,0 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,5 %
CDD (hors État coll. loc. et hors contrats aidés)	6,5 %	4,5 %	4,3 %	7,2 %	5,0 %	4,5 %
Stagiaires et contrats aidés (hors État, coll. loc.)	1,7 %	1,2 %	1,0 %	2,1 %	1,3 %	0,8 %
Autres contrats (CDI) hors État coll. loc.	58,8 %	58,9 %	58,2 %	59,5 %	58,6 %	57,5 %
CDD (État coll. loc. hors contrats aidés)	3,4 %	2,4 %	1,8 %	3,0 %	2,4 %	2,0 %
Stagiaires et contrats aidés (État, coll. loc.)	1,3 %	0,6 %	0,7 %	1,5 %	0,5 %	0,5 %
Autres contrats (CDI et titulaires) État coll. loc.	19,3 %	21,1 %	17,1 %	17,6 %	20,0 %	17,6 %
Ensemble	1 335 344	11 981 235	11 512 523	1 366 809	12 145 411	12 115 752

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Parmi les emplois des habitants des Zus, les emplois non salariés occupent une place très marginale : environ 4 % des emplois, en 2004 comme 2007 ; cette proportion est plus du double pour les autres résidents des mêmes villes (**tableau 1**). Entre 2004 et 2007, la part des emplois salariés dans le secteur public et particulièrement des plus stables (emplois en CDI ou de titulaires des fonctions publiques) se réduit

(de 19,3 % à 17,6 %) au profit des emplois du secteur privé, qu'il s'agisse d'emplois en CDD, en CDI ou de stages et contrats aidés. Au total, les différentes formes d'emplois précaires (intérim, CDD, stages), qu'ils soient proposés par les secteurs marchands ou par les administrations, occupent des places plus importantes en 2007 qu'en 2004 dans l'emploi des habitants des Zus.

Tableau 2

Évolution de la place des emplois à temps partiel, dont temps partiel subi, dans l'emploi selon le sexe et le lieu de résidence entre 2004 et 2007

	Zus				Parties hors Zus des unités urbaines ayant une Zus				Autres unités urbaines et rurales			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Temps partiel	Dont temps partiel subi	Temps partiel	Dont temps partiel subi	Temps partiel	Dont temps partiel subi	Temps partiel	Dont temps partiel subi	Temps partiel	Dont temps partiel subi	Temps partiel	Dont temps partiel subi
2004	7 %	52 %	30 %	44 %	6 %	37 %	27 %	28 %	5 %	30 %	33 %	29 %
2005	7 %	45 %	32 %	41 %	7 %	34 %	27 %	27 %	5 %	32 %	33 %	29 %
2006	8 %	55 %	31 %	36 %	6 %	37 %	27 %	29 %	5 %	31 %	33 %	29 %
2007	10 %	58 %	31 %	42 %	6 %	41 %	27 %	30 %	5 %	29 %	33 %	30 %

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Lecture : en 2007, 10 % des hommes résidant en Zus et ayant un emploi travaillent à temps partiel et 58 % de ces derniers souhaiteraient travailler un plus grand nombre d'heures.

Parmi les femmes résidant en Zus et ayant un emploi, environ 30 % travaillent à temps partiel (**tableau 2**). Ce taux a peu varié dans les dernières années ; il est supérieur d'environ 3 à 4 points au taux de temps partiel des autres citadines (27 %). Même si elle reste beaucoup moins fréquente pour les hommes, la formule du travail à temps partiel progresse pour ceux vivant en Zus (en 2007, elle concerne 10 % d'entre eux contre 6 % des hommes résidant dans d'autres quartiers des mêmes agglomérations). Mais le travail à temps partiel n'est pas toujours choisi par les intéressés, ou l'est faute d'avoir trouvé un emploi offrant un temps de travail plus élevé. Ce cas est particulièrement fréquent pour les habitants des Zus : ainsi, en 2007, 58 % des hommes résidant dans ces quartiers et travaillant à temps partiel souhaiteraient travailler un plus grand nombre d'heures (contre 41 % des hommes dans la même situation mais vivant dans d'autres quartiers) ; les pourcentages correspondants sont de 42 % et 30 % pour les femmes. Ces constats illustrent les difficultés persistantes rencontrées par les habitants des quartiers en Zus dans l'accès à

des emplois moins précaires et susceptibles de leur procurer des revenus supérieurs au seuil des bas salaires.

Si l'on retient pour ce seuil, un niveau de rémunération correspondant à 66 % du salaire médian obtenu pour un emploi à temps complet, il ressort qu'en 2007 près de 28 % des salariés vivant en Zus déclarent à l'enquête emploi une rémunération mensuelle inférieure à ce seuil (**tableau 3**). La proportion de salariés dans cette situation dépend fortement du temps de travail effectué ; elle est en effet de 14,2 % pour les salariés travaillant à temps complet et atteint plus de 80 % des salariés à temps partiel. Du fait de l'importance du temps partiel chez les femmes vivant en Zus, ces dernières sont particulièrement nombreuses à percevoir une rémunération inférieure à ce seuil (près de 39 % des femmes salariées vivant en Zus sont dans ce cas en 2007 contre 25 % des femmes salariées vivant dans d'autres quartiers des mêmes villes). Depuis 2004, la part des hommes percevant un bas salaire a progressé en Zus de près de 3 points (d'environ 15 % en 2004 à près de 18 %) alors qu'elle est restée stable – entre 10 et 11 % – pour les autres salariés masculins des mêmes villes.

30 %

En Zus, 30 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel, contre 27 % des femmes hors Zus.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3

Proportion de salariés percevant un bas salaire selon le lieu de résidence, le sexe et les horaires de travail (en %)

	Proportion de salariés percevant un bas salaire en 2004	Proportion de salariés percevant un bas salaire en 2007
Zus		
Hommes	15,1	17,8
dont: Temps complet	10,1	11,5
Temps partiel	82,6	81,3
Femmes	39,0	38,8
dont: Temps complet	17,7	18,1
Temps partiel	84,0	82,7
Ensemble	26,2	27,9
dont: Temps complet	13,1	14,2
Temps partiel	83,7	82,4
Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus		
Hommes	10,4	10,6
dont: Temps complet	6,8	6,4
Temps partiel	66,5	72,0
Femmes	26,5	25,0
dont: Temps complet	12,7	10,5
Temps partiel	62,2	62,8
Ensemble	18,4	17,7
dont: Temps complet	9,3	8,2
Temps partiel	63,0	64,5
Autres unités urbaines et rurales		
Hommes	11,7	9,9
dont: Temps complet	8,4	6,9
Temps partiel	74,3	68,9
Femmes	35,7	32,0
dont: Temps complet	18,4	13,9
Temps partiel	69,2	67,0
Ensemble	22,8	20,5
dont: Temps complet	12,1	9,6
Temps partiel	70,0	67,2
France métropolitaine		
Hommes	11,2	10,7
dont: Temps complet	7,7	6,9
Temps partiel	70,8	71,6
Femmes	31,2	28,9
dont: Temps complet	15,3	12,4
Temps partiel	66,8	66,0
Ensemble	20,8	19,5
dont: Temps complet	10,8	9,1
Temps partiel	67,5	66,9

Source: Insee, enquêtes Emploi 2004-2007.

Lecture: En 2004, 15,1 % des salariés hommes résidant en Zus perçoivent un bas salaire (inférieur à 66 % du salaire médian obtenu pour un temps complet) ; 10,1 % des hommes travaillant à temps complet et 82,6 % de ceux travaillant à temps partiel perçoivent également un bas salaire.

La révision des enquêtes Emploi

Impact de la révision des résultats des enquêtes Emploi sur les taux de chômage dans les Zus et dans les agglomérations qui les abritent en 2004

	Zus		Partie hors Zus des unités urbaines avec Zus	
	Ancienne série	Nouvelle série	Ancienne série	Nouvelle série
Hommes				
15-24 ans	36,2	32,1	24,0	21,7
25-49 ans	17,8	15,2	8,7	7,9
50-59 ans	12,9	9,5	7,2	6,3
15-59 ans	19,3	16,3	9,9	8,9
Femmes				
15-24 ans	40,8	33,9	21,6	19,2
25-49 ans	20,9	19,0	10,3	9,5
50-59 ans	15,4	12,3	7,1	6,0
15-59 ans	22,4	19,7	10,7	9,7
Ensemble 15-59 ans	20,7	17,8	10,3	9,3

Les résultats présentés ici ne sont pas directement comparables aux taux d'activité et de chômage présentés dans les rapports 2005 et 2006 de l'Onz. Les nouveaux résultats sont en effet fondés sur la série révisée des enquêtes emploi dans lesquelles l'Insee a introduit plusieurs modifications ayant un impact sur la mesure de ces taux¹. Tout d'abord, un rapprochement a été opéré avec les interprétations communautaires pour la distinction entre chômage et inactivité au sens du BIT. La définition de la recherche d'emploi (condition nécessaire pour être comptabilisé comme chômeur) est devenue plus restrictive puisque le simple renouvellement de l'inscription à l'ANPE n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi. Ce changement de concept se traduit au niveau national par un taux de chômage inférieur de 0,7 point à l'ancienne mesure. Par ailleurs, diverses améliorations méthodologiques ont été introduites (méthodes de pondération des données, restriction du champ aux ménages ordinaires, nouveau traitement des non-répondants) qui ont un impact au niveau national de - 0,3 point sur le taux de chômage. La nouvelle mesure du taux de chômage est donc, en moyenne, inférieure de 1 point à

l'ancienne mesure. Cet écart entre les deux mesures se retrouve sur le champ de la population âgée de 15 à 59 ans habitant des agglomérations abritant une Zus, champ très souvent utilisé dans les rapports de l'Onz comme espace de comparaison avec les Zus (voir tableau ci-dessus). L'impact de la révision est, en points, plus important pour les jeunes et d'ampleur voisine pour les hommes et les femmes. Dans les Zus la révision a un impact plus fort (de près de 3 points sur le taux de chômage des 15-59 ans) tenant en partie aux poids plus importants des jeunes dans la population de ces quartiers mais aussi au niveau de chômage plus élevé dans les Zus et à des révisions souvent plus importantes à sexe et tranche d'âge donnés. Ces différences d'impact se traduisent par une réduction de l'écart de taux de chômage entre les Zus et les agglomérations qui les environnent : antérieurement chiffré à 2 en 2004, ce ratio est pour la même année évalué à 1,9 dans la nouvelle série. La rétopolation des enquêtes emploi depuis 2004 permet de suivre sur des bases homogènes l'évolution de l'activité et du chômage dans les Zus et leurs agglomérations sur la période 2004-2007.

1. Voir « Résultats de l'enquête Emploi – le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première*, n° 1164, novembre 2007.

Bibliographie

- « Une photographie du marché du travail en 2007 – Résultats de l'enquête Emploi », *Insee Première*, n° 1206, Insee, août 2008.
- « Résultats de l'enquête Emploi – Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première*, n° 1164, Insee, novembre 2007.
- « Le marché du travail au second semestre 2006 », *Premières Informations-Premières Synthèses*, Dares n° 34.1, août 2007.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles : zoom sur quatre dispositifs¹

Marion Bachelet (Dares)

En 2007, 34 730 résidents des Zus de France métropolitaine ont été recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou en contrat initiative emploi (CIE), soit 12 % du total des entrants dans ces deux contrats aidés du Plan de cohésion sociale. Le CAE reste le contrat le plus ouvert aux habitants des Zus : ces derniers représentent 12,5 % des embauches en CAE, et 10 % des embauches en CIE. En 2007, les chances d'accéder à un CAE pour un demandeur d'emploi sont identiques qu'il réside ou non en Zus. En revanche, les chances d'accéder à un CIE sont 1,25 fois inférieures pour les résidents des Zus. Lorsqu'on neutralise les différences de caractéristiques socio-démographiques des demandeurs d'emploi entre les Zus et le reste du territoire, un léger avantage relatif des Zus apparaît : les « chances » d'accéder à un CAE sont 1,1 fois supérieures. En 2005 et 2006, 8 % des jeunes entrés en contrat jeunes en entreprise (CJE) résidaient en Zus. L'élargissement du dispositif aux jeunes issus des Zus sans condition de diplôme, effectif depuis le printemps 2006, n'avait pas encore eu – en 2006 – d'incidence marquée sur la proportion de jeunes issus des Zus accédant à un CJE. En 2005 comme en 2006, les chances d'accéder à un CJE sont 1,2 fois supérieures pour les jeunes résidents des Zus. Depuis novembre 2004, le contrat de professionnalisation remplace les anciens contrats en alternance (contrats de qualification jeunes et adultes, contrat d'adaptation et contrat d'orientation). En 2005, 8 000 résidents des Zus ont signé un contrat de professionnalisation, soit 8,6 % du total des entrants dans ce contrat. Les jeunes demandeurs d'emploi ou scolarisés résidant en Zus ont autant de chances d'accéder à un contrat de professionnalisation que ceux résidant hors Zus.

Le CAE reste le contrat le plus ouvert aux habitants des Zus : ces derniers représentent 12,5 % des embauches en CAE et 10 % de celles en CIE.

1. Des changements sont intervenus dans le traitement des données géolocalisées relatives aux CAE et CIE. De ce fait, les données présentées ici pour l'année 2007 ne peuvent être comparées à celles publiées dans le précédent rapport de l'Onzusu pour l'année 2006, notamment en ce qui concerne les taux d'accès et la part des résidents en Zus dans les entrants.

La population en zone urbaine sensible (Zus) représente, au recensement de 1999, un peu moins de 8 % de la population nationale. La population de ces quartiers est plus jeune et moins qualifiée que le reste de la population de France métropolitaine. Elle est particulièrement exposée au risque de chômage ; le taux de chômage y est d'ailleurs près de deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la France métropolitaine. Compte tenu de la fréquence de leurs difficultés d'accès à l'emploi, les résidents des Zus sont directement ou indirectement des publics cibles des politiques de l'emploi.

En 2007, le CAE reste la principale voie d'accès à l'emploi aidé des résidents des Zus

En 2007, 285 314 salariés ont été embauchés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou en contrat initiative emploi (CIE) (voir encadré page 46). 12,2 % d'entre eux résidaient

dans une Zus de France métropolitaine, soit une proportion nettement supérieure au poids des Zus dans la population active (7 %).

Le CAE, contrat du secteur non marchand, reste le dispositif le plus ouvert aux résidents des Zus : 12,5 % des bénéficiaires du CAE résident en Zus (**tableau 1**).

La part des résidents des Zus dans les embauches en contrat initiative emploi (CIE), orienté vers le secteur marchand, est stable autour de 10 %.

Les résidents des Zus sont un peu plus représentés parmi les bénéficiaires de contrats aidés de moins de 26 ans : 14,1 % des jeunes accédant à un CAE ou un CIE contre 11,3 % des plus de 26 ans. La population de ces territoires est de fait plus jeune en moyenne (les 15-25 ans représentent 12,2 % de la population active des Zus au recensement de 1999, contre 8 % hors Zus).

Tableau 1
Entrants en CAE et CIE en 2007

	Total	CAE	CIE
Total des entrants en France métropolitaine	285 314	247 725	37 589
Entrants en Zus	34 730	30 941	3 789
Entrants en Zus (en %)	12,2	12,5	10,1
Entrants de moins de 26 ans en France métropolitaine	87 265	83 904	3 360
Entrants en Zus	12 279	11 839	440
Entrants en Zus (en %)	14,1	14,1	13,1
Entrants de 26 ans et plus en France métropolitaine	198 049	163 821	34 229
Entrants en Zus	22 451	19 102	3 349
Entrants en Zus (en %)	11,3	11,7	9,8

Source : Dares.

Lecture : en 2007, sur 247 725 entrées en CAE en France métropolitaine, 30 941 concernaient des résidents des Zus, soit 12,5 %.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2007.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

La santé

Établissements et réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les résidents des Zus en contrats aidés : moins qualifiés et plus fréquemment bénéficiaires du RMI avant l'embauche

Les bénéficiaires de contrats aidés résidant en Zus sont moins qualifiés que l'ensemble des bénéficiaires de France métropolitaine : 72 % des résidents des Zus embauchés en CAE ont un niveau inférieur au baccalauréat, contre 64 % hors Zus (**tableau 2**). C'est également le cas de 71 % des entrants en CIE résidant en Zus (61 % hors Zus) (**tableau 3**).

Les résidents des Zus embauchés en contrats aidés sont également proportionnellement plus nombreux à bénéficier du RMI avant l'embauche : 11 % contre 7 % hors Zus pour le CAE et le CIE. Dans le secteur non marchand, les résidents des Zus bénéficiant d'un CAE sont plus souvent des hommes (37 % en Zus, contre 29 % hors Zus) et des jeunes de moins de 26 ans (38 % contre 33 % hors Zus).

Ils sont proportionnellement plus nombreux à être embauchés dans des associations : 48 % contre 39 % hors Zus (**tableau 2**). Ils occupent de fait plus fréquemment des postes de services aux collectivités (15 % contre 9 % hors Zus) et

d'ouvriers (11 % contre 7 % hors Zus). Les résidents des Zus sont en revanche moins souvent embauchés comme agent administratif (16 % contre 20 % hors Zus).

Les bénéficiaires de CAE résidant en Zus ont une durée moyenne de contrat légèrement inférieure à celle des bénéficiaires résidant hors Zus : 8,3 mois en moyenne contre 8,7 mois hors Zus.

Dans le secteur marchand, les résidents des Zus embauchés en CIE sont plus jeunes et plus souvent des hommes que dans les autres territoires : 12 % ont moins de 26 ans contre 10 % hors Zus ; 65 % sont des hommes contre 54 % hors Zus (**tableau 3**).

Ils occupent un peu plus fréquemment des emplois dans le bâtiment et les travaux publics (14 %, contre 10 % hors Zus), dans le transport et la logistique (14 %, contre 9 % hors Zus) et dans les services aux personnes et à la collectivité (14 % contre 8 % hors Zus). Les bénéficiaires du CIE résidant hors Zus sont davantage embauchés dans les services administratifs et commerciaux (18 %, contre 12 % en Zus) et la distribution et la vente (15 % contre 12 % en Zus).

Les bénéficiaires du CIE habitant en Zus sont embauchés un peu plus souvent en CDD : ils sont 16 % contre 14 % hors Zus.

Tableau 2
Profil des entrants en CAE en 2007

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*
Âge												
Moins de 26 ans	38,3	33,3	33,9	34,3	31,2	31,5						
26 ans et plus	61,7	66,8	66,1	65,7	68,8	68,5						
Sexe												
Hommes	36,5	29,4	30,3				43,1	33,8	35,1	32,4	27,2	27,8
Femmes	63,5	70,6	69,7				56,9	66,2	64,9	67,6	72,8	72,2
Niveau de formation												
Niveau > au bac	10,5	14,6	14,1	11,3	15,5	15,1	9,9	12,1	11,8	10,8	15,8	15,2
Niveau bac	17,8	21,5	21,0	20,3	24,0	23,6	23,4	27,4	26,8	14,3	18,6	18,1
Niveau CAP-BEP	41,0	43,0	42,8	38,7	42,2	41,8	45,2	45,3	45,3	38,4	41,5	41,5
Niveau < au BEP-CAP	30,8	20,9	22,1	29,6	18,3	19,6	21,5	15,2	16,1	36,5	23,7	25,2
Inscription à l'ANPE												
Non inscrit	15,9	14,7	14,9	13,1	12,4	12,5	22,9	21,5	21,7	11,6	11,3	11,4
Moins de 6 mois	17,5	15,2	15,5	16,6	14,1	14,4	30,4	29,5	29,6	9,5	8,1	8,3
De 6 mois à un an	12,3	11,0	11,2	12,4	10,8	11,0	16,3	16,9	16,9	9,8	8,1	8,3
De 1 à 2 ans	24,6	27,2	26,9	27,0	29,7	29,4	20,1	21,3	21,1	27,4	30,2	29,8
2 ans et plus	29,7	31,9	31,6	30,9	33,0	32,7	10,4	10,8	10,7	41,6	42,4	42,3
Public prioritaire												
Bénéficiaires du RMI	11,3	6,7	7,3	11,0	5,4	6,0	2,5	1,6	1,8	16,8	9,2	10,1
Bénéficiaires des ASS	3,1	3,1	3,1	2,8	2,6	2,6	0,2	0,2	0,2	4,9	4,5	4,5
Personnes handicapées	6,8	9,6	9,3	4,9	7,0	6,7	1,8	2,9	2,7	9,9	13,0	12,6
Nationalité												
Nationalité française	81,2	94,1	92,5	79,2	94,2	92,5	90,9	97,2	96,3	75,1	92,6	90,6
Nationalité non française	18,9	5,9	7,5	20,8	5,8	7,5	9,1	2,8	3,7	24,9	7,4	9,4
Statut de l'employeur												
Commune	10,2	15,4	14,7	8,1	12,3	11,8	8,7	14,9	14,0	11,1	15,6	15,1
Autre collectivité territoriale**	1,5	2,9	2,7	1,2	2,3	2,1	1,2	2,8	2,5	1,7	2,9	2,8
Association, fondation	48,4	39,2	40,4	43,3	36,5	37,2	53,9	41,6	43,3	45,1	38,0	38,8
Établissement public d'enseignement	18,8	19,5	19,4	23,5	23,2	23,2	14,7	15,6	15,5	21,4	21,4	21,4
Établissement sanitaire public	14,6	16,3	16,1	17,3	18,9	18,7	15,6	18,6	18,1	14,0	15,2	15,0
Autre établissement public	5,5	5,9	5,8	5,8	6,0	6,0	5,1	5,6	5,5	5,7	6,0	6,0
Autre personne morale	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Type d'emploi occupé												
Personnel des services aux personnes	27,2	31,9	31,3	35,7	38,9	38,5	22,4	31,7	30,4	30,2	32,0	31,8
Personnel des services aux collectivités (entretien, nettoyage, gardiennage...)	15,2	9,3	10,1	13,7	7,4	8,1	10,7	8,0	8,3	18,0	10,0	11,0
Agent administratif (secrétariat, accueil...)	16,2	19,7	19,2	21,6	25,0	24,6	15,5	15,3	15,3	16,6	21,9	21,3
Animateur sportif ou socio-culturel	11,4	11,8	11,7	10,1	11,6	11,4	16,6	15,9	16,0	8,2	9,7	9,5
Profession liée à la nature et à l'environnement (jardinier...)	6,0	6,7	6,6	1,7	1,5	1,5	7,5	8,3	8,2	5,1	5,9	5,8
Ouvriers	11,2	7,3	7,8	3,5	2,2	2,4	14,2	8,3	9,1	9,3	6,8	7,1
Autres	12,8	13,3	13,3	13,6	13,5	13,5	13,1	12,6	12,6	12,6	13,7	13,6
Caractéristiques du contrat												
Durée moyenne du contrat (en mois)	8,3	8,7	8,7	8,5	8,8	8,8	8,1	8,5	8,4	8,4	8,8	8,8
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	23,5	24,1	24,0	23,1	23,7	23,6	23,4	24,0	23,9	23,5	24,0	24,0

* FM : France métropolitaine.

** EPCI, Département, Région.

Source : Dares.

Lecture : en 2007, 30,3 % des entrants en CAE en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 36,5 % de ces entrants.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2007 (France métropolitaine).

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3
Profil des entrants en CIE en 2007

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*
Âge												
Moins de 26 ans	11,6	9,6	8,9	15,4	9,3	9,8						
26 ans et plus	88,4	90,4	91,1	84,6	90,7	90,2						
Sexe												
Hommes	64,7	53,9	55,0				53,4	50,3	50,7	66,2	54,3	55,4
Femmes	35,3	46,1	45,0				46,6	49,7	49,3	33,8	45,7	44,6
Niveau de formation												
Niveau > au Bac	11,4	18,9	18,2	13,1	21,9	21,2	12,7	21,7	20,6	11,3	18,7	17,9
Niveau Bac	17,2	19,7	19,5	22,5	24,3	24,2	27,9	28,3	28,2	15,8	18,9	18,6
Niveau CAP-BEP	45,0	45,7	45,6	41,8	40,8	40,8	46,4	40,8	41,5	44,8	46,1	46,0
Niveau < au BEP-CAP	26,4	15,7	16,7	22,6	13,0	13,8	13,0	9,3	9,8	28,1	16,3	17,4
Inscription à l'ANPE												
Non inscrit	9,7	6,0	6,4	9,2	4,3	4,7	13,2	10,1	10,5	15,8	14,0	14,1
Moins de 6 mois	16,8	14,8	15,0	14,8	11,2	11,5	23,8	23,5	23,5	11,5	10,1	10,2
De 6 mois à un an	12,3	10,4	10,6	11,8	9,2	9,4	18,0	14,1	14,6	25,2	27,3	27,1
De 1 à 2 ans	25,7	27,3	27,1	27,3	31,0	30,7	29,6	27,2	27,5	38,2	43,1	42,6
2 ans et plus	35,6	41,5	40,9	36,9	44,3	43,7	15,4	25,1	23,8	9,2	5,6	6,0
Public prioritaire												
Bénéficiaires du RMI	11,0	6,2	6,7	9,2	4,8	5,1	3,4	2,3	2,4	12,0	6,6	7,1
Bénéficiaires des ASS	5,7	4,2	4,3	5,3	3,3	3,4	0,0	0,4	0,3	6,5	4,5	4,7
Personnes handicapées	13,7	17,0	16,6	12,2	12,9	12,8	7,9	14,4	13,6	14,5	17,2	16,9
Nationalité												
Nationalité française	73,2	91,7	89,9	79,0	94,7	93,5	89,4	96,4	95,5	71,1	91,3	89,3
Nationalité non française	26,8	8,3	10,1	21,0	5,3	6,5	10,6	3,6	4,5	28,9	8,7	10,7
Secteur d'activité												
Agriculture	1,3	2,3	2,2	0,8	1,6	1,5	1,0	3,1	2,8	1,3	2,2	2,1
Industrie	11,3	14,1	13,9	11,0	12,7	12,6	8,0	12,8	12,2	11,7	14,3	14,0
Construction	16,2	13,5	13,8	4,5	6,0	5,9	13,0	11,5	11,7	16,6	13,7	14,0
Commerce	19,7	22,2	21,9	23,1	25,0	24,9	24,6	23,3	23,5	19,0	22,1	21,8
Services aux entreprises	18,6	16,0	16,2	17,9	16,3	16,4	19,0	16,3	16,7	18,5	15,9	16,2
Services aux particuliers	14,9	14,0	14,1	22,0	17,8	18,2	15,7	18,4	18,0	14,7	13,6	13,7
Transport	7,4	5,5	5,7	2,6	2,9	2,9	6,3	5,2	5,3	7,6	5,5	5,7
Éducation, santé, action sociale	6,9	6,8	6,8	12,7	9,7	9,9	7,7	5,5	5,8	6,8	6,9	6,9
Autres	3,8	6,8	5,5	5,4	8,0	7,8	4,8	3,9	4,0	3,7	5,9	5,7
Type d'emploi occupé												
Personnel des services aux personnes et à la collectivité	14,1	8,2	8,8	16,6	9,3	9,9	11,1	8,3	8,7	14,5	8,2	8,8
Personnel des services administratifs et commerciaux	12,0	18,9	18,2	27,6	36,4	35,7	17,6	15,3	15,6	11,3	19,2	18,4
Personnel de l'industrie hôtelière	10,9	9,3	9,4	15,8	11,5	11,9	11,5	11,1	11,2	10,8	9,1	9,3
Personnel de la distribution et de la vente	12,0	15,0	14,7	19,0	20,5	20,4	19,2	17,2	17,5	11,0	14,8	14,5
Cadres commerciaux, administratifs et professionnels de l'information et de la communication	2,8	6,2	5,9	2,7	5,6	5,3	1,9	4,8	4,4	3,0	6,3	6,0
Personnel de type artisanal, de l'agriculture et de la pêche	4,2	4,4	4,3	3,3	2,4	2,5	4,1	5,8	5,5	4,2	4,2	4,2
Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	13,7	9,2	9,6	0,6	0,7	0,6	10,1	9,3	9,4	14,1	9,2	9,7
Personnel du transport et de la logistique	14,3	10,5	10,9	3,8	3,1	3,2	12,0	10,1	10,4	14,6	10,5	10,9
Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique	6,1	6,2	6,2	1,2	1,5	1,5	4,8	5,5	5,4	6,3	6,2	6,2
Autres	9,9	12,2	12,0	9,4	9,0	9,0	7,7	12,7	12,0	10,2	12,2	12,0
Caractéristiques du contrat												
CDD	15,5	13,5	13,7	17,1	14,0	14,2	21,2	20,6	20,7	14,8	12,8	13,0
CDI	84,5	86,6	86,3	82,9	86,0	85,8	78,9	79,4	79,4	85,2	87,2	87,0
Personnel du transport et de la logistique	14,3	10,5	10,9	3,8	3,1	3,2	12,0	10,1	10,4	14,6	10,5	10,9
Durée moyenne du contrat (en mois)	9,4	9,9	9,8	9,4	10,0	9,9	9,2	9,4	9,4	9,4	9,9	9,8
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	33,1	32,6	32,7	30,8	30,7	30,7	32,6	32,9	32,8	33,2	32,5	32,5

* FM : France métropolitaine.

Source : Dares.

Lecture : en 2007, 55 % des entrants en CIE en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 64,7 % de ces entrants.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2007 (France métropolitaine).

En Île-de-France : forte mobilisation des CIE en direction des résidents des Zus

40 % des embauches en CIE de résidents des Zus s'effectuent en Île-de-France alors que cette région ne regroupe que 26 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 et 8 des Zus de France métropolitaine. La mobilisation des contrats du secteur non marchand est en revanche assez faible en Île-de-France, pour les résidents des Zus comme pour les autres demandeurs d'emploi : seuls 16 % des bénéficiaires d'un CAE résidant en Zus habitent dans cette région (8 % pour les résidents hors Zus) (tableau 4).

Deuxième région par sa taille, le Nord-Pas-de-Calais mobilise à l'inverse beaucoup les contrats du non marchand : 14 % des embauches en CAE de résidents des Zus s'effectuent dans la région alors que celle-ci ne regroupe que 11 % des demandeurs d'emploi des Zus.

Au total, les trois régions Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et PACA, qui concentrent 47 % des demandeurs d'emploi des Zus, totalisent 43 % des embauches de résidents des Zus en CAE et 57 % des embauches de résidents des Zus en CIE.

Tableau 4
Les entrants en CAE et CIE par région en 2007

	Nbre de Zus	Répartition des DEFM des Zus par région	Répartition des DEFM de France métropolitaine par région	CAE			CIE		
				Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*
Île-de-France	157	26,4	18,7	16,4	8,4	9,4	40,0	21,1	23,0
Nord-Pas-de-Calais	73	10,7	7,8	13,7	12,4	12,5	9,9	8,1	8,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	9,8	8,7	12,8	8,9	9,3	7,2	7,2	7,2
Rhône-Alpes	63	7,9	8,6	7,6	7,3	7,3	5,1	8,3	8,0
Pays de la Loire	29	4,1	5,5	2,8	3,6	3,5	2,8	3,9	3,7
Picardie	21	3,6	3,3	6,1	5,1	5,2	4,2	4,3	4,3
Languedoc-Roussillon	28	3,6	5,0	4,0	6,6	6,3	3,7	6,7	6,4
Alsace	19	3,4	2,6	2,7	2,0	2,1	2,2	2,1	2,1
Aquitaine	24	3,4	5,2	4,3	6,1	5,9	2,8	5,6	5,3
Champagne-Ardenne	31	3,4	2,2	3,5	2,3	2,5	2,4	2,0	2,0
Lorraine	38	3,3	3,4	4,1	4,5	4,5	2,2	3,4	3,3
Haute-Normandie	25	3,3	3,2	4,9	3,7	3,9	5,4	3,3	3,5
Centre	30	3,2	3,8	3,0	3,8	3,7	1,9	3,7	3,5
Franche-Comté	23	2,4	1,8	3,1	2,0	2,2	1,0	1,3	1,3
Bretagne	20	2,2	4,6	1,4	3,1	2,9	1,1	2,7	2,6
Bourgogne	22	2,1	2,4	1,7	2,8	2,6	1,5	1,8	1,7
Midi-Pyrénées	14	2,0	4,7	2,1	6,2	5,7	1,3	4,7	4,4
Poitou-Charentes	14	1,7	2,8	2,3	4,4	4,1	2,1	3,9	3,8
Auvergne	17	1,5	2,0	1,2	2,0	1,9	1,1	2,4	2,2
Basse-Normandie	12	1,4	2,3	1,3	3,1	2,9	1,0	2,1	2,0
Limousin	3	0,5	1,0	0,7	1,2	1,2	0,4	1,1	1,0
Corse	5	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
Total	716	100	100	100	100	100	100	100	100

* FM : France métropolitaine.

Sources : Dares, ANPE-Insee.

Lecture : en 2007, 16,4 % des entrants en CAE résidant en Zus ont été embauchés en Ile-de-France.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2007 ; DEFM de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 et 8 au 31 décembre 2006.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Les chances d'accéder à un CAE sont légèrement supérieures en Zus

Si l'on rapporte le flux annuel d'embauches en CAE de demandeurs d'emploi de plus de 25 ans au nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 inscrits à l'ANPE en début d'année, le « taux d'accès » au CAE des résidents des Zus est quasiment identique à celui des demandeurs d'emploi résidant sur le reste du territoire : 5 % contre 5,1 % hors Zus (**tableau 5**) ; les résidents des Zus ont ainsi autant de chances d'accéder à un CAE.

Dans le secteur marchand, les taux d'accès au CIE sont légèrement inférieurs en Zus : 0,9 % contre 1,1 % hors Zus, soit 1,3 fois moins de chances d'accéder à un CIE pour les résidents des Zus.

Les écarts de taux d'accès entre les Zus et le reste de la France métropolitaine peuvent pour partie refléter les différences de structure de la population des demandeurs d'emploi dans les territoires. Pour isoler un éventuel effet spécifique aux Zus, il est donc nécessaire de neutraliser les différences de structures socio-démographiques entre les territoires.

Pour le CAE, une fois neutralisées les différences de structures socio-démographiques, un léger avantage relatif des Zus apparaît : les « chances » des résidents des Zus d'accéder à un CAE sont 1,1 fois supérieures à celles des résidents du reste du territoire. En effet les femmes accèdent plus fréquemment au CAE ; or de ce point de vue les Zus sont désavantagées par rapport au reste du territoire car les hommes y sont plus nombreux. Le fait que les résidents des Zus soient moins qualifiés avantage à l'inverse les Zus dans l'accès au CAE, mais cet effet est d'une ampleur moindre que le précédent.

Une fois neutralisées les différences de structure dans la population des demandeurs d'emploi, le désavantage relatif des Zus dans l'accès aux CIE diminue légèrement mais persiste : les « chances » d'accéder à un CIE pour un demandeur d'emploi ayant les caractéristiques socio-démographiques moyennes sont 1,1 fois plus faibles s'il réside en Zus (**tableau 5**).

Les chances d'accéder à un CIE pour un demandeur d'emploi sont 1,1 fois plus faibles s'il réside en Zus.

Tableau 5

Taux d'accès aux contrats aidés des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans en 2007

Secteur non marchand	Taux brut	Taux net
Taux d'accès au CAE		
en Zus	5,0 %	5,4 %
hors Zus	5,1 %	4,8 %
Rapport des chances Zus / hors Zus	0,97 *	1,13
Secteur marchand		
Taux d'accès au CIE		
en Zus	0,9 %	1,0 %
hors Zus	1,1 %	1,1 %
Rapport des chances Zus / hors Zus	0,77	0,92 *

Le taux d'accès brut rapporte les entrées annuelles des demandeurs d'emploi en contrat aidé au nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre de l'année précédente. Ce rapport n'est qu'une approximation des taux réels. Ce sont donc surtout les écarts entre territoires qui importent. Le taux net est le taux d'accès pour une population de demandeurs d'emploi dont la structure socio-démographique (en termes de sexe, d'âge, de niveau de formation, de nationalité...) correspond à celle observée en moyenne sur la France métropolitaine. Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer les taux d'accès bruts ou nets en Zus et hors Zus (encadré 3). Le rapport est égal à 1 lorsque les taux d'accès sont identiques sur les deux territoires. Lorsque le rapport des chances est suivi d'un astérisque (*), cela signifie qu'il n'est pas statistiquement différent de 1 au seuil de 5 %.

Sources : Dares-ANPE. Calculs : Dares.

Lecture : en 2007, 5,4 % des demandeurs d'emploi ont accédé à un CAE en Zus, contre 4,8 % sur le reste du territoire. Un demandeur d'emploi adulte a 1,1 fois plus de chances d'accéder à un CAE s'il réside en Zus ($5,4 \% \times (1 - 4,8 \%) / ((1 - 5,4 \%) \times 4,8 \%)$).

Champ : DEFM de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 et 8 au 31 décembre 2006 en France métropolitaine.

Les jeunes des Zus, chômeurs ou inactifs, accèdent légèrement plus souvent aux contrats du secteur non marchand

En 2007, le taux d'accès au CAE des jeunes chômeurs ou inactifs est supérieur en Zus : 7,1 %, contre 6,7 % hors Zus. Les jeunes chômeurs ou inactifs ont 1,1 fois plus de chances d'accéder à un CAE en Zus (**tableau 6**).

En revanche pour le CIE, le taux d'accès des jeunes est identique en Zus et hors Zus : les jeunes chômeurs ou inactifs habitant en Zus ont autant de chances d'accéder à un CIE que les autres.

Un accès privilégié des jeunes de Zus au contrat jeunes en entreprise

En 2005 et 2006, 8 % des jeunes entrés dans le dispositif Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (Seje), communément appelé « Contrat jeunes en entreprise » (CJE), résidaient en Zus (**tableau 7**). L'ouverture au printemps 2006 du CJE aux jeunes issus des Zus sans condition de diplôme n'a pas encore eu d'effet sur la proportion d'entrants résidant en Zus.

Tableau 6

Taux d'accès aux contrats aidés des jeunes de moins de 26 ans en 2007

Secteur non marchand	Taux brut
Taux d'accès au CAE	
en Zus	7,1 %
hors Zus	6,7 %
Rapport des chances Zus/hors Zus	1,1
Secteur marchand	
Taux d'accès au CIE	
en Zus	0,3 %
hors Zus	0,3 %
Rapport des chances Zus / hors Zus	1,0

Le taux d'accès brut est estimé en rapportant les entrées annuelles en dispositif de jeunes initialement au chômage ou inactifs au nombre de jeunes au chômage au sens du BIT ou inactifs au cours de l'année précédente. L'estimation fiable de taux nets est impossible compte tenu du faible nombre d'observations dans les enquêtes emploi pour une analyse « à caractéristiques constantes » de la population des jeunes de moins de 26 ans.

Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer les taux d'accès en Zus et hors Zus (voir encadré page 48). Le rapport est égal à 1 lorsque les taux d'accès sont identiques sur les deux territoires.

Sources : Dares et enquête emploi, Insee. Calculs : Dares.

Lecture : En 2007, 7,1 % des jeunes chômeurs ou inactifs de moins de 26 ans ont accédé à un CAE en Zus, contre 6,7 % sur le reste du territoire. Un jeune a 1,1 fois plus de chances d'accéder à un CAE s'il réside en Zus ($7,1 \% \div 6,7 \% = 1,1$).

Champ : jeunes de 25 ans ou moins se déclarant au chômage ou inactif, en France métropolitaine en 2006.

Tableau 7
Entrants en CJE en 2004, 2005 et 2006

	2004	2005	2006
Total des entrants en France métropolitaine	68 241	62 846	77 743
Entrants en Zus	6 128	5 210	6 367
Entrants en Zus (%)	9,0	8,3	8,2

Source : Dares.

Lecture : en 2006, sur 77 743 entrées en CJE en France métropolitaine, 6 367 concernaient des résidents des Zus, soit 8,2 %.

Champ : flux d'entrants en CJE en France métropolitaine en 2004, 2005 et 2006.

Suite à l'élargissement des critères d'âge aux jeunes de 23 à 25 ans intervenu au printemps 2006 (voir encadré page 47), la part des 20-22 ans recrutés en CJE a fortement baissé au profit des 23-25 ans : en Zus comme sur le reste du territoire, la part des 20-22 ans est passée de 66 % en 2005 à 58 % en 2006 ; la part des 23-25 ans est en 2006 de 9 % en Zus et 8 % hors Zus (**tableau 8**).

Les résidents des Zus recrutés en contrat jeunes en entreprise sont moins qualifiés : en 2006, 29 % ont un niveau inférieur au CAP-BEP, contre 20 % hors Zus. Cependant en 2006, les conditions d'éligibilité ont été élargies à des jeunes plus diplômés s'ils résident en Zus ou s'ils bénéficient d'un contrat d'insertion dans la vie sociale

(Civis) ou, de façon temporaire, s'ils étaient demandeurs d'emploi de plus de six mois au 16 janvier 2006 (pour des embauches réalisées entre le 16 janvier et le 31 décembre 2006). Conséquence de cet élargissement des critères d'éligibilité, en 2006, 5 % des entrants résidant en Zus ont un niveau supérieur au bac, contre 1,2 % hors Zus.

Les résidents des Zus recrutés en CJE sont plus souvent au chômage que sur le reste du territoire : en 2006, 39 % étaient demandeurs d'emploi avant l'embauche contre 33 % hors Zus et seulement 9 % étaient en apprentissage, contre 15 % hors Zus. Ils travaillent plus souvent dans le secteur des services : 48 % contre 35 % hors Zus.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 8
Profil des entrants en CJE (en %)

	2004			2005			2006		
	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*	Zus	Hors Zus	FM*
Âge révolu du jeune à l'embauche									
16 à 19 ans	34,0	34,9	34,8	33,1	34,9	34,8	33,3	36,3	36,1
20 à 22 ans	66,0	65,1	65,2	66,9	65,1	65,2	57,9	55,8	55,9
23 à 25 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,8	8,0	8,0
Sexe									
Hommes	63,4	69,8	69,2	65,6	72,1	71,6	67,2	71,9	71,5
Femmes	36,7	30,3	30,8	34,4	27,9	28,4	32,8	28,1	28,5
Niveau de formation									
Niveau BAC ou plus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,9	1,2	1,5
Niveau Bac sans diplôme	14,0	12,9	13,0	13,4	12,6	12,6	11,6	11,9	11,9
Niveau CAP-BEP avec diplôme	38,1	51,7	50,4	38,3	52,0	50,9	37,5	52,2	51,0
Niveau CAP-BEP sans diplôme	19,1	15,7	16,0	17,2	14,7	14,9	17,5	15,2	15,4
Niveau < au BEP-CAP	28,7	19,7	20,5	31,2	20,7	21,6	28,6	19,5	20,2
Situation avant l'embauche									
Scolarisé ou étudiant	12,3	9,4	9,6	11,6	8,6	8,9	10,6	8,2	8,4
Stagiaire de la formation professionnelle	2,1	1,5	1,5	2,1	1,4	1,4	2,3	1,4	1,5
Salarié en contrat en alternance (apprentissage)	9,1	15,6	15,1	9,3	16,1	15,5	9,1	15,3	14,8
Salarié autre qu'en alternance (CDI, CDD, intérim)	27,4	32,2	31,8	27,4	32,4	32,0	28,0	33,8	33,3
Demandeur d'emploi (inscrits ou non à l'ANPE)	42,6	35,9	36,5	43,1	35,8	36,4	39,2	32,8	33,3
Autre	6,4	5,5	5,6	6,5	5,6	5,7	10,7	8,5	8,7
Secteur d'activité									
Agriculture, sylviculture, pêche	0,4	2,5	2,4	0,6	3,0	2,8	0,4	2,8	2,6
Industrie	12,9	16,1	15,8	11,7	15,7	15,4	11,4	15,2	14,9
BTP	15,2	22,3	21,7	19,5	26,2	25,7	20,3	27,3	26,8
Commerce	20,7	20,3	20,3	19,5	19,0	19,0	20,4	19,4	19,5
Services	50,8	38,9	39,9	48,6	36,1	37,1	47,6	35,2	36,2
dont transport	3,2	2,4	2,5	3,3	2,3	2,4	4,3	2,7	2,8
services aux entreprises	9,2	5,5	5,8	8,7	5,0	5,3	9,5	5,4	5,8
services aux particuliers	36,9	29,3	30,0	35,1	27,5	28,2	32,4	25,6	26,2
Autres	1,5	1,7	1,6	1,5	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5

* En France métropolitaine.

Source : Dares.

Lecture : en 2006, 71,5 % des entrants en CJE en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 67,2 % de ces entrants.

Champ : flux d'entrants en CJE en France métropolitaine en 2004, 2005 et 2006.

Si on rapporte le flux annuel d'embauches des jeunes en CJE en 2006 au nombre de jeunes au chômage au sens du BIT, scolarisés ou inactifs au cours de l'année précédente, le « taux d'accès » au CJE des jeunes résidant en Zus est

de fait supérieur à celui des jeunes sur le reste du territoire : 0,6 % en Zus, contre 0,5 % hors Zus ; les résidents des Zus ont ainsi 1,2 fois plus de chances d'accéder à un contrat jeunes en entreprise (**tableau 9**).

Tableau 9
Taux d'accès au CJE

	2004	2005	2006
Taux d'accès au CJE			
en Zus	1,0 %	0,8 %	0,6 %
hors Zus	0,8 %	0,6 %	0,5 %
Rapport des chances Zus/hors Zus	1,3	1,2	1,2

Le taux d'accès brut est estimé en rapportant les entrées annuelles en dispositif de jeunes initialement au chômage, scolarisés ou inactifs au nombre de jeunes au chômage au sens du BIT, scolarisés ou inactifs au cours de l'année précédente. L'estimation fiable de taux nets est impossible compte tenu du faible nombre d'observations dans les enquêtes emploi pour une analyse « à caractéristiques constantes » de la population des jeunes de moins de 26 ans.

Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer les taux d'accès en Zus et hors Zus. Le rapport est égal à 1 lorsque les taux d'accès sont identiques sur les deux territoires.

Sources : Dares et enquête Emploi, Insee. Calculs : Dares.

Lecture : en 2006, 0,6 % des jeunes chômeurs, scolarisés ou inactifs de moins de 26 ans ont accédé à un SEJE en Zus, contre 0,5 % sur le reste du territoire. Un jeune a 1,2 fois plus de chances d'accéder à un SEJE s'il réside en Zus $((0,6\% \times (1 - 0,5\%)) / (0,5\% \times (1 - 0,6\%)))$.

Champ : jeunes de 25 ans ou moins se déclarant au chômage, scolarisés ou inactifs, en France métropolitaine.

Un accès identique au contrat de professionnalisation pour les jeunes chômeurs ou inactifs résidant en Zus

Depuis novembre 2004, le contrat de professionnalisation remplace les anciens contrats en alternance (contrats de qualification jeunes et adultes, contrat d'adaptation et contrat d'orientation) (voir encadré page 47).

En 2005, 8 000 résidents des Zus ont signé un contrat de professionnalisation, soit 8,6 % du total des entrants dans ce contrat. À titre de comparaison, en 2004 les anciens contrats en alternance avaient accueilli 13 080 jeunes résidents en Zus, soit 8,1 % de l'ensemble des bénéficiaires.

85 % des jeunes résidant en Zus recrutés en contrat de professionnalisation ont moins de 26 ans, une proportion légèrement inférieure à celle constatée hors Zus (88 %).

Les résidents des Zus recrutés en contrat de professionnalisation sont moins qualifiés que sur le reste du territoire : 47 % des moins de 26 ans et 60 % des plus de 26 ans ont un niveau inférieur au bac (contre respectivement 34 % et 47 % hors Zus).

Parmi les bénéficiaires de moins de 26 ans, les résidents des Zus sont plus souvent au chômage que sur le reste du territoire : 37 % étaient demandeurs d'emploi avant leur embauche, contre 26 % hors Zus.

Tableau 10
Entrants en contrat de professionnalisation en 2005 – Comparaison avec les anciens dispositifs

	2004	2005
	Contrats en alternance*	Contrat de professionnalisation
Total des entrants en France métropolitaine	161 452	92 454
Entrants en Zus	13 080	7 951
Entrants en Zus (en %)	8,1	8,6
Entrants de moins de 26 ans en France métropolitaine	153 318	80 071
Entrants en Zus	12 137	6 662
Entrants en Zus (en %)	7,9	8,3
Entrants de 26 ans et plus en France métropolitaine	8 134	12 383
Entrants en Zus	943	1 318
Entrants en Zus (en %)	11,6	10,6

* Contrat de qualification jeunes et adultes, contrat d'adaptation et contrat d'orientation.

Source : Dares.

Lecture : en 2005, sur 92 454 entrées en contrat de professionnalisation en France métropolitaine, 7 951 concernaient des résidents des Zus, soit 8,6 %.

Champ : flux d'entrants en contrat de professionnalisation en 2005 et en contrats en alternance en 2004 en France métropolitaine.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 11
Profil des entrants en contrat de professionnalisation en 2005 (en %)

	Ensemble			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Âge									
Moins de 26 ans	85,3	88,4	88,1						
26 ans et plus	14,7	11,7	11,9						
Sexe									
Hommes	49,3	53,2	52,9	47,0	52,5	52,1	62,9	58,2	58,7
Femmes	50,7	46,8	47,1	53,0	47,5	47,9	37,1	41,8	41,3
Niveau de formation									
Niveau > au bac	15,8	24,4	23,7	15,6	23,8	23,1	17,0	29,4	28,1
Niveau bac	35,6	39,7	39,4	37,7	41,8	41,5	22,8	23,6	23,5
Niveau BEP-CAP	29,0	26,1	26,3	28,6	25,4	25,7	30,8	31,0	31,0
Niveau < au BEP-CAP	19,7	9,8	10,6	18,1	9,0	9,7	29,4	16,0	17,5
Nationalité									
Nationalité française	90,9	96,9	96,4	92,9	97,5	97,2	79,0	92,0	90,6
Nationalité non française	9,1	3,1	3,6	7,1	2,5	2,9	21,1	8,0	9,4
Situation avant l'embauche									
Fin de scolarité	20,8	30,3	29,4	24,1	34,0	33,2	1,5	1,8	1,8
Contrat aidé, stage de formation professionnelle	13,2	16,0	15,7	14,2	17,2	17,0	7,3	6,1	6,3
dont contrat de formation en alternance	8,7	13,2	12,8	9,7	14,6	14,2	2,7	2,9	2,8
Salarié	20,3	19,7	19,8	19,8	19,4	19,5	23,3	22,0	22,1
Demandeur d'emploi (inscrits ou non à l'ANPE)	40,7	30,8	31,6	36,7	25,9	26,8	64,2	68,0	67,6
Inactivité	5,0	3,3	3,5	5,2	3,5	3,6	3,8	2,1	2,2
Statut du contrat									
CDI	12,7	15,4	15,2	10,9	13,4	13,2	22,9	30,5	29,7
CDD	80,7	80,9	80,8	84,8	84,0	84,1	56,5	56,8	56,7
Travail Temporaire	6,6	3,8	4,0	4,2	2,6	2,7	20,6	12,7	13,6
Secteur d'activité									
Agriculture, sylviculture, pêche	0,2	1,0	0,9	0,2	1,0	1,0	0,3	0,4	0,4
Industrie (hors BTP)	11,0	15,1	14,7	11,2	14,9	14,6	10,1	16,4	15,7
BTP	7,2	8,5	8,4	7,5	8,9	8,8	5,5	5,4	5,4
Tertiaire	81,6	75,5	76,0	81,1	75,2	75,7	84,1	77,9	78,6
dont Commerce	25,2	24,9	24,9	27,8	26,3	26,4	10,1	13,8	13,4
Hôtellerie-Restauration	6,4	5,3	5,4	7,3	5,8	5,9	1,1	1,7	1,7
Transport	7,8	5,2	5,4	7,0	4,7	4,9	12,1	8,9	9,2
Activités financières	2,2	4,0	3,8	2,5	4,3	4,1	0,5	1,7	1,6
Activités immobilières	2,6	3,9	3,8	2,8	4,1	4,0	1,5	2,5	2,4
Services aux entreprises	22,5	16,7	17,2	19,0	15,1	15,4	43,4	29,4	30,9
Services aux particuliers	4,0	5,2	5,1	4,2	5,4	5,3	3,1	3,4	3,4
Éducation, santé, action sociale	6,7	6,0	6,0	6,4	5,2	5,3	8,4	11,5	11,2

Source : Dares.

Lecture : en 2005, 88,1 % des entrants en contrat de professionnalisation en France métropolitaine ont moins de 26 ans. En Zus, c'est le cas de 85,3 % de ces entrants.

Champ : flux d'entrants en contrat de professionnalisation en France métropolitaine en 2005.

Obtenu en rapportant le flux annuel d'embauches des moins de 26 ans en contrat de professionnalisation au nombre de jeunes au chômage au sens du BIT, scolarisés ou inactifs au cours de l'année précédente, le « taux d'accès » au contrat de professionnalisation des résidents des Zus est identique à celui des jeunes résidant sur

le reste du territoire (0,7 %) (**tableau 12**). En 2005, les jeunes résidents des Zus ont ainsi autant de chances d'accéder à un contrat de professionnalisation que ceux résidant hors Zus ; en 2004, ils avaient 1,1 fois moins de chances d'accéder à un contrat en alternance.

Tableau 12
Taux d'accès au contrat de professionnalisation – Comparaison avec les anciens dispositifs

Taux d'accès	Moins de 26 ans	
	Contrats en alternance*	Contrat de professionnalisation
en Zus	1,4 %	0,7 %
hors Zus	1,6 %	0,7 %
Rapport des chances Zus/hors Zus	0,9	1,0

* Contrat de qualification jeunes, contrat d'adaptation et contrat d'orientation.

Le taux d'accès brut des moins de 26 ans est estimé en rapportant les entrées annuelles en dispositif de jeunes initialement au chômage, étudiants ou inactifs au nombre de jeunes au chômage au sens du BIT, étudiants ou inactifs au cours de l'année précédente. L'estimation fiable de taux nets est impossible compte tenu du faible nombre d'observations dans les enquêtes emploi pour une analyse « à caractéristiques constantes » de la population des jeunes de moins de 26 ans. Le taux d'accès brut des plus de 26 ans n'a pas été calculé en raison des faibles effectifs concernés.

Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer les taux d'accès en Zus et hors Zus. Le rapport est égal à 1 lorsque les taux d'accès sont identiques sur les deux territoires.

Sources : Dares et enquête emploi, Insee. Calculs : Dares.

Lecture : en 2005, 0,7 % des jeunes chômeurs, étudiants ou inactifs de moins de 26 ans ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation qu'ils résident ou non en Zus. Un jeune résidant en Zus a autant de chances d'accéder à un contrat de professionnalisation que les jeunes résidant sur le reste du territoire.

Champ : jeunes de 25 ans ou moins se déclarant au chômage, scolarisés ou inactifs, en France métropolitaine.

Les contrats aidés du plan de cohésion sociale

Dans le secteur non marchand, deux nouveaux contrats se sont substitués au cours du deuxième trimestre 2005 aux contrats emploi-solidarité (CES), contrats emploi consolidé (CEC) et contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) non marchand :

- le contrat d'avenir, destiné à accueillir les bénéficiaires de minima sociaux ;
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ouvert aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le secteur marchand, le contrat initiative emploi (CIE) ouvert depuis 1995 a été fortement remodelé ; il est destiné aux personnes sans emploi en difficulté d'insertion. Depuis 2002, l'ancien CIE accueillait en priorité des chômeurs de longue durée et les bénéficiaires de minima sociaux ; ces conditions restrictives ont été supprimées en 2005.

Tous les contrats du plan de cohésion sociale ne sont pas étudiés dans cette étude, faute de données géolocalisées disponibles au moment de sa rédaction.

Les données sur le CAE sont définitives ; les données concernant le CIE sont provisoires.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

La santé

Établissements et réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Le contrat jeunes en entreprise et le contrat de professionnalisation

Le dispositif de « soutien à l'emploi des jeunes en entreprise » (Seje) (communément appelé « contrat jeunes en entreprise » ou CJE) vise, par le versement à l'employeur d'une aide forfaitaire de l'État, à favoriser l'embauche, en contrat à durée indéterminée, de jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'au 26^e anniversaire) éloignés de l'emploi. L'embauche peut être réalisée dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat de professionnalisation à durée indéterminée.

→ Jusqu'en avril 2005, étaient éligibles au CJE les jeunes âgés de 16 à 22 ans sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat.

→ Au printemps 2005, le plan de cohésion sociale a modifié le dispositif pour le recentrer davantage sur les moins qualifiés. L'éligibilité au dispositif a également été élargie aux jeunes de 23 à 25 ans révolus s'ils bénéficiaient d'un Civis renforcé.

→ Au printemps 2006, la loi pour l'égalité des chances et la loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise ont étendu l'accès au CJE. Peuvent ainsi désormais en bénéficier les jeunes de 16 à 25 ans d'un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Peuvent également y avoir accès des jeunes plus diplômés s'ils résident en Zone urbaine sensible (Zus) ou s'ils bénéficient d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) ou, de façon temporaire, s'ils étaient

demandeurs d'emploi de plus de six mois au 16 janvier 2006 (pour des embauches réalisées entre le 16 janvier et le 31 décembre 2006). Les jeunes embauchés en contrat de professionnalisation à durée indéterminée et possédant une des caractéristiques précédentes font aussi partie du public éligible au CJE.

Le dispositif Seje a été abrogé au 1^{er} janvier 2008.

Le contrat de professionnalisation est un dispositif d'insertion en alternance commun aux jeunes et aux adultes. Depuis novembre 2004, il remplace les précédents contrats de formation en alternance : contrat de qualification jeunes et adultes, contrat d'adaptation et contrat d'orientation. Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Des aides incitatives à la reprise d'emploi dans le cadre d'un contrat de professionnalisation peuvent être versées par l'Assedic.

Taux d'accès et rapport des chances

Taux d'accès brut

Pour chaque dispositif de la politique de l'emploi, le taux d'accès est défini en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE embauchés dans le dispositif au cours d'une année au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 au 31 décembre de l'année précédente.

Taux d'accès net

Afin d'isoler l'impact du lieu de résidence sur les probabilités d'accéder à un dispositif de la politique de l'emploi, il convient de raisonner sur des populations ayant des caractéristiques socio-démographiques comparables. À cette fin, on calcule des taux d'accès nets sous l'hypothèse que dans chaque territoire (Zus ou hors Zus), les demandeurs d'emploi ont des caractéristiques identiques à la moyenne nationale.

Les caractéristiques socio-démographiques dont il est tenu compte pour « neutraliser » l'impact de la structure de la population sur l'accès aux mesures des demandeurs d'emploi sont les suivantes : sexe, âge, niveau de formation, nationalité, ancienneté au chômage, bénéficiaire ou non du RMI.

Pour chaque sous-population définie par le croisement des variables socio-démographiques et territoriales (Zus/hors Zus), on calcule un taux d'accès brut aux dispositifs de politiques de l'emploi. Ces taux d'accès bruts « p », ou plus précisément leur « logit » $\log(p/(1-p))$ sont ensuite régressés économétriquement sur les caractéristiques socio-démographiques et une indicatrice d'appartenance à une Zus.

Les taux d'accès nets en Zus et hors Zus sont estimés à partir des coefficients issus de la

régression, appliqués à la valeur moyenne des caractéristiques socio-démographiques.

Le « rapport des chances »

Pour comparer l'écart entre le taux d'accès (brut ou net) à un dispositif des résidents des Zus (pzus) et des résidents hors Zus (phzus), on calcule un « rapport des chances » (ou « odds ratio »). Cet indicateur, qui s'interprète comme une mesure d'inégalité, est défini par le ratio :

$$[pzus * (1-phzus)] / [phzus * (1-pzus)]$$

Ainsi, pour le CAE, la comparaison des taux d'accès nets conduit au ratio :

$$[5,4 \% (1-4,8\%)] / [4,8\% (1-5,4\%)] = 1,1$$

Cela signifie que la probabilité qu'un demandeur d'emploi (de caractéristiques socio-démographiques moyennes) résidant en Zus accède à un CAE alors que le même individu résidant hors Zus n'y accède pas est 1,1 fois plus élevée que la probabilité inverse (probabilité qu'un demandeur d'emploi résidant hors Zus accède à un CAE alors que le même individu résidant en Zus n'y accède pas). Dans le texte, par commodité de langage on dira qu'un demandeur d'emploi a 1,1 fois plus de « chances » d'accéder à un CAE en Zus.

Lorsque le ratio est inférieur à 1, les « chances » d'accéder au contrat aidé sont inférieures en Zus. Ainsi pour le CIE, le ratio issu de la comparaison des taux d'accès nets est :

$$[0,9 \% (1-1,1\%)] / [1,1\% (1-0,9\%)] = 0,77$$

Cela signifie que la probabilité qu'un demandeur d'emploi (de caractéristiques socio-démographiques moyennes) résidant en Zus accède au CIE alors que le même individu résidant hors Zus n'y accède pas a 1,3 fois moins de chances de se produire (1/0,77) que la situation contraire (un demandeur d'emploi résidant hors Zus accède au CIE alors que le même individu résidant en Zus n'y accède pas).

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Les jeunes de Zus accompagnés par les missions locales

Lionel Bonnevalle (Dares)

175 000 jeunes habitant une Zus ont été reçus en entretien individuel par les conseillers des missions locales en 2007. Cet accompagnement, plus marqué en Zus qu'ailleurs, a permis à 56 500 jeunes de Zus de trouver un emploi, soit 15 % des jeunes suivis par le réseau des missions locales et PAIO ayant été embauchés sur cette période. L'accès à l'emploi reste toutefois plus difficile pour les jeunes en Zus. En 2007, 21 % des jeunes résidant en Zus accueillis par les missions locales ont trouvé un emploi dans les 6 mois, contre 26 % en moyenne. Ce déficit, particulièrement marqué pour les CDD, persiste une fois neutralisées les différences de structure socio-démographique.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi.

En 2007, 995 000 jeunes ont ainsi été reçus en entretien individuel dans une mission locale ou une PAIO, niveau très proche du record d'un million de jeunes reçus au cours de l'année 2006 (**tableau 1**). Entre 2003 et 2006, le nombre de jeunes reçus en entretien individuel avait augmenté de 23 % sous l'effet de la mise en place et de la montée en charge du contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis). Dans le même temps, le nombre de jeunes reçus en premier accueil, c'est-à-dire reçus pour la première fois en entretien individuel dans une mission locale ou une PAIO,

était passé de 414 000 à 477 000, soit une augmentation de 15 %. En 2007, en revanche, le nombre de jeunes en premier accueil a baissé de 5 % pour revenir à 452 000.

Du fait d'une forte implantation géographique des structures dans les quartiers de la politique de la ville, les conseillers des missions locales ont notamment reçu en entretien individuel 175 000 jeunes habitant une zone urbaine sensible (Zus) au cours de l'année 2007¹. Depuis 2003, chaque année, environ 18 % des jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales habitent en Zus. La part des jeunes de Zus parmi les jeunes reçus en premier accueil est de 16 % entre 2003 et 2005, et d'un peu plus de 15 % en 2007 (**tableau 1**).

1. Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 août 2007, 80 000 jeunes de Zus ont été reçus en entretien individuel dans le réseau de l'ANPE contre 130 000 dans le réseau des missions locales (sources : Gide et Parcours 3, voir encadré page 56).

Tableau 1
Accueil des jeunes par le réseau des missions locales

	2003	2004	2005	2006	2007
Jeunes accueillis pour la première fois	414 000	443 000	449 000	477 000	452 000
dont jeunes de Zus	16,0 %	16,0 %	16,0 %	15,6 %	15,3 %
Jeunes reçus en entretien individuel	815 000	903 000	945 000	1 001 000	995 000
dont jeunes de Zus	18,1 %	18,3 %	18,2 %	18,2 %	17,6 %

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008).

Champ : jeunes ayant eu un entretien individuel avec le réseau des ML/PAIO.

Traitement : Dares.

Les jeunes de Zus en premier accueil en 2007 sont moins âgés et ont un niveau de formation moins élevé

Les jeunes habitant en Zus accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales sont moins âgés que les autres : plus de 19 % d'entre eux sont mineurs contre moins de 17 % pour les autres jeunes. Ils sont aussi moins bien formés que les jeunes n'habitant pas les Zus : 53 % ont au plus un niveau V sans diplôme au moment de leur premier accueil en mission locale alors que 42 % des jeunes n'habitant pas en Zus sont dans ce cas (tableau 2).

Les jeunes de Zus sont également plus souvent dépendants de leur famille et des transports en commun. C'est ainsi que moins de 17 % d'entre eux ont un logement autonome contre 23 % pour

les autres jeunes. Corrélativement, ils sont 73 % à habiter chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 66 % pour les autres jeunes. Hors Zus, 40 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale ont un moyen de locomotion motorisé (voiture, moto-cyclette, mobylette, scooter) contre seulement 20 % en Zus. De même, seuls 23 % des jeunes habitant en Zus ont le permis de conduire contre 36 % pour les autres. Ces différences s'expliquent en partie par la différence d'âge.

La situation familiale des jeunes de Zus en premier accueil est assez proche de celle des autres jeunes. Ils ont toutefois plus souvent un enfant à charge : dans 10 % des cas contre 7 % hors Zus.

Parmi les jeunes de Zus, les étrangers sont plus nombreux : 11 % contre 5 %.

Tableau 2
Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2007 (en %)

	Zus	Hors Zus	Ensemble
Sexe			
Hommes	47,8	46,0	46,3
Femmes	52,2	54,0	53,7
Age au premier accueil			
16 ou 17 ans	19,3	16,6	17,0
18 à 21 ans	51,9	53,6	53,3
22 à 25 ans	28,8	29,8	29,7
Niveau de formation au premier accueil			
Au moins bac +2 (Niveau I, II ou III)	4,6	7,3	6,9
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme)	15,9	18,8	18,3
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme)	10,3	12,2	11,9
CAP-BEP (niveau V avec diplôme)	16,2	19,6	19,1
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{de} ou 1 ^{re} (niveau V sans diplôme)	18,0	15,9	16,2
Première année de CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis)	23,9	19,3	20,0
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI)	11,1	6,9	7,6
Type d'hébergement			
Chez les parents	59,4	54,9	55,5
Chez un autre membre de la famille	13,5	10,8	11,2
Logement autonome	16,5	22,9	21,9
Chez des amis	5,1	5,3	5,3
En foyer, en CHRS, en hôtel	3,2	3,7	3,7
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	2,3	2,4	2,4
Situation familiale			
Célibataire	87,9	88,6	88,5
Marié, pacsé, vie maritale	10,9	10,6	10,7
Séparé, divorcé, veuf	1,2	0,8	0,8
Au moins un enfant à charge	9,8	7,3	7,6
Nationalité			
Française	88,8	95,2	94,3
Étranger Union européenne	0,8	0,8	4,9
Étranger hors Union européenne	10,4	4,0	0,8
Mobilité			
Moyen de locomotion individuel motorisé	20,2	40,2	37,2
Permis B	22,5	36,2	34,2

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008).

Champ : jeunes reçus pour la première fois en entretien individuel entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

Traitement : Dares.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Les jeunes de Zus bénéficient d'un suivi plus intensif par le réseau des missions locales

Pour 60 % des jeunes suivis en mission locale, le premier accueil dans le réseau en 2007 a eu lieu dans l'année qui a suivi la sortie du système scolaire. Pour les jeunes de Zus, cette proportion atteint même 63 % contre 59 % pour les jeunes n'habitant pas en Zus (**tableau 3**). Les jeunes de Zus qui fréquentent les missions locales en 2007 ont donc été pris en charge un peu plus précocement que les autres.

Les jeunes de Zus reçus pour la première fois en entretien individuel dans le réseau des missions locales et PAIO en 2007 bénéficient aussi d'un

nombre d'entretiens individuels plus élevé dans les douze mois qui suivent leur premier accueil. Ainsi, 23 % d'entre eux n'ont qu'un seul entretien individuel au cours de cette période contre 28 % des jeunes hors Zus (**tableau 4**). À l'inverse, 30 % des jeunes issus de Zus ont au moins six entretiens individuels au cours de leur première année de suivi contre 26 % des jeunes n'habitant pas en Zus. Les jeunes de Zus bénéficient donc d'un suivi un peu plus intense que les autres et souvent aussi un peu plus long. C'est pourquoi les jeunes de Zus représentent 15 % des jeunes accueillis pour la première fois en 2007 mais 18 % des jeunes reçus en entretien individuel en 2007.

Tableau 3**Décalé entre la sortie du système scolaire et le premier accueil en mission locale en 2007**

	Zus	Hors Zus	Ensemble
Moins d'un an	62,6	59,1	59,6
Entre 1 et 2 ans inclus	12,1	13,8	13,5
Entre 2 et 3 ans inclus	7,1	8,4	8,2
Plus de trois ans	18,2	18,7	18,7
Ensemble	100,00	100,00	100,00

Source: Parcours 3 (extraction septembre 2008).

Champ: jeunes en contact avec le réseau des missions locales en 2007, c'est-à-dire jeunes ayant eu au moins un entretien individuel, un entretien ou une information collective au cours de l'année 2007.

Traitement: Dares.

Tableau 4**Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois suivant le premier accueil en 2007**

	Zus	Hors Zus	Ensemble
Un	23,4	28,1	27,4
Deux	17,0	18,2	18,0
Trois	12,5	12,3	12,3
Quatre	9,4	9,0	9,1
Cinq	7,4	6,9	7,0
Six à neuf	18,0	15,4	15,8
Dix et plus	12,3	10,1	10,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source: Parcours 3 (extraction septembre 2008).

Champ: jeunes reçus en entretien individuel entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007.

Traitement: Dares.

Les jeunes de Zus suivis par les missions locales accèdent moins souvent à l'emploi que les autres

Au cours de l'année 2007, les conseillers des missions locales ont permis à 370 000 jeunes d'accéder à au moins un emploi «classique»², un emploi aidé ou un emploi en alternance et à plus

de 200 000 jeunes de commencer une formation (**tableau 5**). Ces chiffres, concernant les 995 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2007, portent à la fois sur des jeunes suivis depuis plusieurs années par le réseau des missions locales et PAIO et sur des jeunes plus récemment accueillis.

2. Un emploi «classique» s'entend ici comme un emploi hors alternance et contrat aidé; l'intérim et les contrats saisonniers y sont inclus.

16,5 %

Les jeunes de Zus représentent seulement 16,5 % des jeunes ayant obtenu au moins un emploi ou une formation en 2007.

En 2007, 56 500 jeunes de Zus ont trouvé au moins un emploi («emploi classique», emploi aidé ou en emploi en alternance), soit 15 % des jeunes accompagnés par le réseau des missions locales et PAIO ayant été embauchés sur cette période. Les jeunes de Zus représentant 18 % des jeunes reçus en entretien individuel, cela traduit une sous-représentation globale de ces derniers parmi les jeunes ayant signé un contrat de travail. Concernant les emplois «classiques» (hors contrats aidés et alternance), les contrats en intérim sont plus fréquents pour les jeunes de Zus que les contrats saisonniers : 17 % des jeunes en intérim sont des jeunes de Zus contre seulement 9 % des jeunes en emploi saisonnier. La localisation géographique des emplois saisonniers, à la campagne ou dans les grandes régions touristiques, ainsi que la moindre mobilité des jeunes de Zus peuvent expliquer ces différences. Les autres CDD permettent de recruter moins de 15 % de jeunes de Zus et les CDI près de 16 % ce qui traduit encore une sous-représentation des jeunes de Zus parmi les jeunes suivis par les missions locales embauchés avec ces contrats. Les emplois aidés du secteur

non marchand recrutent davantage de jeunes de Zus : 17 % des embauches en CAE concernent des jeunes de Zus, 20 % des embauches en CAV et 23 % des embauches dans une association intermédiaire³ ou dans une entreprise d'insertion. Le secteur marchand en revanche est beaucoup moins accessible aux jeunes de Zus puisqu'ils n'y représentent que 11 % des jeunes recrutés. Les contrats en alternance sont inégalement ouverts aux jeunes de Zus suivis par les missions locales. Si 17 % des jeunes travaillant en contrat de professionnalisation viennent de Zus, proportion proche des 18 % de jeunes de Zus reçus en entretien individuel, ils ne sont que 12 % en contrat d'apprentissage.

À l'inverse, avec 19 % de jeunes de Zus parmi les jeunes ayant débuté une formation en 2007, ces derniers sont légèrement sur-représentés dans l'accès à la formation.

Malgré cela, globalement, les jeunes de Zus représentent seulement 16,5 % des jeunes ayant obtenu au moins un emploi ou une formation au cours de l'année 2007. Cette proportion reste un peu faible comparée aux 18 % de jeunes de Zus reçus en entretien individuel au sein du réseau des missions locales et PAIO.

3. Les associations intermédiaires sont des structures d'insertion par l'activité économique.

Tableau 5
Jeunes suivis par les missions locales entrés en emploi ou en formation au cours de l'année 2007

	Ensemble	Zus	Part des jeunes en Zus (%)
Jeunes entrés au moins une fois en emploi classique, emploi aidé ou alternance	370 092	56 482	15,3
Jeunes entrés au moins une fois en emploi classique	306 801	46 187	15,1
Jeunes ayant accédé à un CDD de droit commun	147 036	21 498	14,6
Jeunes ayant accédé à un contrat d'Intérim	88 957	15 105	17,0
Jeunes ayant accédé à un contrat saisonnier	45 835	4 162	9,1
Jeunes ayant accédé à un CDI de droit commun	70 667	11 185	15,8
Jeunes ayant accédé à un autre contrat de travail	10 453	1 581	15,1
Jeunes entrés au moins une fois en contrat en alternance	41 602	5 952	14,3
Jeunes ayant accédé à un contrat de professionnalisation	18 084	3 053	16,9
Jeunes ayant accédé à un contrat d'apprentissage	23 178	2 830	12,2
Jeunes ayant accédé à un autre contrat en alternance	462	89	19,3
Jeunes entrés au moins une fois en contrat aidé	42 496	7 513	17,7
Jeunes ayant accédé à un contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE)	29 384	4 939	16,8
Jeunes ayant accédé à un contrat en association intermédiaire ou par une entreprise d'insertion	7 236	1 684	23,3
Jeunes ayant accédé à un contrat d'avenir (CAV)	1 979	413	20,1
Jeunes ayant accédé à un contrat aidé du secteur marchand	2 948	334	11,3
Jeunes ayant accédé à un autre contrat aidé	1 444	236	16,3
Jeunes entrés au moins une fois en formation	200 500	37 515	18,7
Ensemble des jeunes entrés au moins une fois en emploi ou formation	497 830	82 182	16,5

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008).

Champ : jeunes reçus en entretien individuel entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

Traitement : Dares.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

L'accès à l'emploi des jeunes de Zus nouvellement accueillis en mission locale s'améliore entre 2006 et 2007 mais reste inférieur à celui des autres jeunes

L'étude de l'accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil confirme des difficultés d'insertion professionnelle plus aiguës pour les jeunes de Zus. Si 26 % des jeunes ont accédé à un « emploi classique », un emploi aidé ou un emploi en alternance dans les six mois qui ont suivi leur premier accueil en 2007, ce taux n'est

que de 21 % pour les jeunes de Zus (**tableau 6**). Ainsi, seuls 17 % d'entre eux ont accédé à un « emploi classique » dans les six mois contre 21 % pour l'ensemble des jeunes. De même, 5 % des jeunes de Zus ont accédé à un emploi aidé ou en alternance dans les six mois contre 6 % pour l'ensemble des jeunes.

Toutefois, entre 2006 et 2007, le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil s'est amélioré légèrement plus pour les jeunes de Zus en premier accueil que pour les autres jeunes, passant de 19 % à 21 %.

Tableau 6

Accès à l'emploi et à la formation dans les six mois suivant le premier accueil pour les jeunes en premier accueil en 2006 et en 2007

	2007		2006	
	Ensemble	Zus	Ensemble	Zus
Jeunes en premier accueil	452 000	69 000	477 000	79 000
Jeunes ayant accédé à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	26,0	21,2	25,0	19,4
Jeunes ayant accédé à un emploi classique dans les six mois (en %)	21,0	17,1	20,2	15,6
Jeunes ayant accédé à un emploi aidé ou en alternance dans les six mois (en %)	5,7	4,8	5,6	4,3
Jeunes ayant accédé à une formation dans les six mois (en %)	17,2	18,6	18,3	19,4

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008).

Champ : jeunes reçus en premier accueil entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 et jeunes reçus en premier accueil entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Traitement : Dares.

L'accès des jeunes de Zus à la formation est en très légère baisse par rapport à 2006 : 19 % d'entre eux débutent une formation dans les six mois qui suivent leur premier entretien individuel dans le réseau en 2007.

Tableau 7
Proportion de jeunes de Zus accédant à un emploi (« emploi classique », emploi aidé ou emploi en alternance) dans les six mois suivant leur premier accueil dans le réseau des missions locales

Région	Accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil
Alsace	18,8
Aquitaine	29,5
Auvergne	25,4
Basse-Normandie	24,3
Bourgogne	23,2
Bretagne	24,6
Centre	28,7
Champagne-Ardenne	26,3
Corse	22,8
Franche-Comté	17,2
Guadeloupe	12,1
Guyane	7,6
Haute-Normandie	20,1
Île-de-France	21,2
Languedoc-Roussillon	16,7
Limousin	31,8
Lorraine	23,8
Martinique	13,0
Midi-Pyrénées	23,0
Nord-Pas-de-Calais	16,4
Pays de la Loire	25,4
Picardie	22,6
Poitou-Charentes	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,2
La Réunion	14,0
Rhône-Alpes	25,4
Ensemble	21,2

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008).
Champ : jeunes reçus en premier accueil entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.
Traitement : Dares.

Les données régionales montrent de fortes disparités aussi bien en termes d'accès à l'emploi que d'accès à la formation pour les jeunes de Zus nouvellement accueillis par les missions locales. C'est ainsi que les taux d'accès à toute forme d'emploi dans les six mois sont seulement

compris entre 7 % et 13 % dans les Dom alors qu'ils atteignent presque 30 % en Poitou-Charentes, en Limousin, en Aquitaine et dans le Centre (tableau 7).

Le déficit d'accès à l'emploi pour les jeunes de Zus persiste une fois neutralisées les différences de structure dans la population des premiers accueils en mission locale

Les écarts de taux d'accès à l'emploi ou à la formation entre les jeunes de Zus et l'ensemble des jeunes reçus en premier accueil peuvent, pour partie, refléter les différences de structure socio-démographique entre les jeunes de Zus et les jeunes n'habitant pas en Zus. Cependant, après avoir corrigé ces différences de structure en termes d'âge, de sexe, de niveau de formation et de nationalité, le déficit d'accès à toute forme d'emploi persiste et l'avantage relatif des jeunes de Zus dans l'accès à la formation se confirme (tableau 8). C'est ainsi qu'un jeune homme, âgé de 18 à 21 ans, de niveau V avec diplôme et de nationalité française, n'habitant pas en Zus (individu de référence) a une probabilité de 30,6 % d'accéder à au moins un « emploi classique » dans les six mois suivant son premier accueil. Cette probabilité n'est plus que de 26,1 % pour les jeunes de mêmes caractéristiques mais issus de Zus. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes ayant le niveau de formation le plus faible (niveau VI et V bis et dans une moindre mesure V sans diplôme) ont beaucoup plus de difficultés à accéder à l'emploi que les autres. Les jeunes ayant au moins le bac ont par contre quasiment la même probabilité d'accéder à l'emploi que les jeunes de niveau V avec diplôme. Par ailleurs, les mineurs accèdent bien moins fréquemment à un « emploi classique » dans les six mois suivant le premier accueil. Un jeune ne se distinguant de l'individu de référence que par le fait d'être mineur n'aura plus qu'une probabilité de 13,1 % d'accéder à un « emploi classique » dans les six mois.

De la même façon, un jeune homme, âgé de 18 à 21 ans, de niveau V avec diplôme et de nationalité française, n'habitant pas en Zus (individu de référence) a une probabilité de 6,6 % d'accéder à au moins un emploi aidé ou à un contrat en alternance dans les six mois suivant son premier accueil. Cette probabilité n'est plus que de 5,3 % pour les jeunes de mêmes caractéristiques habitant en Zus. Toutes choses égales par ailleurs, ce sont les jeunes mineurs qui ont le plus souvent accès aux contrats aidés ou en alternance : leur probabilité d'accès à l'emploi aidé ou en alternance dans les six mois est de 10,7 %.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 La santé
 Établissements et réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

En revanche, les probabilités d'accès à la formation sont plus élevées pour les jeunes de Zus que pour les autres jeunes reçus par les missions locales, toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, un jeune homme, âgé de 18 à 21 ans, de niveau V avec diplôme et de nationalité française, n'habitant pas en Zus (individu de référence) a une probabilité de 14 % de commencer au moins une formation dans les six mois

suyant son premier accueil. Pour un jeune ne se distinguant de l'individu de référence que par le fait d'habiter en Zus, cette probabilité dépasse 16 %. De plus, toutes choses égales par ailleurs, les jeunes de faible niveau de formation (niveau VI, V bis et dans une moindre mesure niveau V sans diplôme) ainsi que les jeunes mineurs ont plus de chance d'accéder à une formation dans les six mois suivant leur premier accueil.

Tableau 8

Probabilité d'accéder à un emploi classique, un emploi aidé ou une formation dans les six mois suivant le premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO

	Probabilité d'accéder à un emploi classique		Probabilité d'accéder à un emploi aidé ou en alternance		Probabilité d'accéder à une formation	
		Significativité		Significativité		Significativité
Individu de référence	30,6		6,6		14,0	
	Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence		Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence		Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence	
Sexe						
Homme	Référence		Référence		Référence	
Femme	- 1,2 point	***	- 0,7 point	***	+ 2,9 points	***
Age au premier accueil						
16 ou 17 ans	- 17,5 points	***	+ 4,1 points	***	+ 1,3 point	***
18 à 21 ans	Référence		Référence		Référence	
22 à 25 ans	- 6,6 points	***	- 1,8 point	***	- 1,8 point	***
Niveau de formation						
VI et Vbis	- 11,6 points	***	- 1,2 point	***	+ 6,0 points	***
V sans diplôme	- 6,9 points	***	- 0,7 point	***	+ 2,1 points	***
V avec diplôme	Référence		Référence		Référence	
IV sans diplôme	- 5,5 points	***	- 0,6 point	***	+ 1,1 point	***
IV diplômé et plus	+ 0,8 point	***	+ 0,1 point	n.s.	- 1,7 point	***
Nationalité						
Français	Référence		Référence		Référence	
Étranger	- 3,6 points	***	- 1,6 point	***	+ 5,8 points	***
Quartiers prioritaires						
Hors Zus	Référence		Référence		Référence	
En Zus	- 4,5 points	***	- 1,3 point	***	+ 2,4 points	***

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***), au seuil de 5 % (**), au seuil de 10 % (*), non significative au seuil de 10 % (n.s.).
Lecture : l'individu de référence (homme, de 18 à 21 ans, de niveau V avec diplôme, français et n'habitant pas en Zus) a une probabilité de 30,6 % d'accéder à au moins un emploi classique dans les six mois qui suivent son premier accueil, de 6,6 % d'accéder à au moins un emploi aidé ou en alternance dans la même période et de 14 % d'accéder à au moins une formation. Un jeune ne se différenciant de l'individu de référence que par le fait d'habiter en Zus a une probabilité d'accéder à un emploi classique de 4,5 points inférieure (soit 26,1 %), une probabilité d'accéder à un emploi aidé ou un emploi en alternance de 1,3 point inférieure (soit 5,3 %) et, une probabilité d'accéder à une formation de 2,4 points supérieure (soit 16,4 %).
Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008).
Champ : jeunes reçus en premier accueil entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.
Traitement : Dares.

L'application Parcours 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme Civis. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

Bibliographie

- Bonnevalle L., « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses, Dares*, 29.03, juillet 2008.
- Bonnevalle L., « L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, La Documentation française, avril 2008.
- Bonnevalle L., « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses, Dares*, 02.02, janvier 2008.
- Bonnevalle L., « L'activité des missions locales et PAIO en 2006 – La hausse de l'activité se poursuit avec la montée en charge du Civis », *Premières Synthèses, Dares*, 02.01, janvier 2008.

